



Organisation
internationale
du Travail



ÉTAT DES LIEUX DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE DEPUIS ET VERS **LA MAURITANIE**

ÉTAT DES LIEUX DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE DEPUIS ET VERS LA MAURITANIE

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel à rights@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Consultez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Ce rapport a été rédigé par M. Isselmou MOHAMED TALEB. Sa coordination a été assurée par M. Samba SY, MIGRANT/ CO-Algiers, avec la supervision de M. Mohamed Belarbi, MIGRANT/ CO-Algiers et l'appui technique de M. Yacouba Diallo, STATISTICS/ CO-Dakar et Mme Aurelia Segatti, MIGRANT / CO-Algiers.

État des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie

Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, 2020

ISBN: 9789220337912 (Print)

ISBN: 9789220337929 (Web PDF)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Imprimé en Tunisie

AVANT-PROPOS

Le présent rapport entre dans le cadre d'une étude portant sur « l'Etat des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ». Cette étude a été réalisée dans un cadre maghrébin. Elle a été conçue et pilotée par le projet « Appui à la migration équitable pour le Maghreb » (AMEM).

Elle a permis non seulement d'analyser la situation mais également de proposer des pistes d'amélioration des données en termes de conception, d'harmonisation nationale et internationale, de méthodologie de collecte, de traitement et d'accessibilité concernant les deux principaux volets : les statistiques sur les stocks et les informations sur les flux.

L'étude a aussi suggéré de prendre en considération deux préalables à toute amélioration : i) l'engagement de tous les acteurs, notamment publics et internationaux et ii) le caractère complémentaire de toutes les sources de données.

Parmi les recommandations qui ont été développées dans le présent rapport figurent : i) la nécessité de créer un environnement favorable à la collecte de données fiables sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ; ii) le respect des normes de qualité ; et iii) la transparence/accessibilité des données.

Que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail trouvent ici l'expression de notre gratitude. On ne peut les citer tous ici mais une mention particulière s'adresse aux services des Ministères chargés de l'emploi, du travail ainsi qu'à l'ONS et à la CNSS.

L'auteur adresse ses compliments aux responsables du projet AMEM et du Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie pour leur appui constant et l'agréable ambiance studieuse qu'ils ont su créer tout au long de sa mission auprès d'eux.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES ENCADRÉS	6
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	7

RÉSUMÉ EXECUTIF 9

1. INTRODUCTION 12

1.1 Contexte et justification de l'état des lieux	13
1.2 Objectifs et résultats attendus de l'étude	14
1.3 Démarche méthodologique	14

2 LES INSTITUTIONS IMPLIQUÉES DANS LA PRODUCTION D'INFORMATIONS SUR LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE 16

2.1 L'organisation, le fonctionnement et la coordination du SSN	17
2.2 Les structures productrices d'informations sur les migrations de main-d'œuvre	18
2.3 La demande de données	23

3. LA DOCUMENTATION EXISTANTE SUR LES DONNÉES DE LA MIGRATION 24

3.1 Les recensements et enquêtes	25
3.2 Les rapports et registres administratifs	29
3.3 Les travaux d'analyse et de recherche	32
3.4 Table de correspondance par rapport aux définitions de la 20 ^e CIST	32

4. L'ANALYSE DES MECANISMES ACTUELS DE COLLECTE 34

4.1 L'évaluation de la qualité des données disponibles	35
4.2 Les points forts de la situation actuelle	39
4.3 Les points faibles de la situation actuelle	39
4.4 Les opportunités à saisir	40
4.5 Les menaces à prendre en compte	41

5. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION ET D'HARMONISATION 42

5.1 Les pistes immédiates d'amélioration des données	43
5.2 La mise en place de mécanismes de coordination, de renforcement des capacités et de partage interinstitutionnel des données statistiques et administratives	45
5.3 L'appui des partenaires	48
5.4 Le plan opérationnel de mise en œuvre	48

6. PRINCIPALES CONCLUSIONS	50
6.1 Principaux constats	51
6.2 Recommandations	51
7. ANNEXES	53
7.1 Principaux acteurs rencontrés	54
7.2 Modèle de questionnaires utilisés au cours des entretiens	54
7.3 Bibliographie	55
7.4 Termes de référence	56
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1. Données et sources potentielles	18
Tableau 2. Opérations de collecte de données de l'ONS	26
Tableau 3. Comparaison entre les définitions du SSN et celles de la CIST 2018	27
Tableau 4. Récapitulation des résultats de l'enquête annuelle DGE de Nouakchott	30
Tableau 5. Résultats de l'enquête DGE à l'intérieur du pays	30
Tableau 6. Récapitulation des résultats de l'enquête annuelle DGE à l'intérieur du pays	32
Tableau 7. Table de correspondance	33
Tableau 8. Cartographie des opérations de CAD de l'ONS	37
Tableau 9. Tableau des principales recommandations	45
Tableau 10. Plan opérationnel proposé	49
Tableau 11. Chronogramme des activités préconisées	52
LISTE DES ENCADRÉS	
Encadré 1. Cadre d'évaluation de la qualité des données	35
Encadré 2. Principes de qualité des données statistiques	36
Encadré 3. Extrait du questionnaire RGPH4 de l'ONS	37
Encadré 4. Indicateurs clés de la migration de main-d'œuvre	41

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ANAPEJ	Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes
ANRPTS	Agence nationale du registre de population et des titres sécurisés
ARE	Autorité multisectorielle de régulation
BIT	Bureau international du Travail
CAD	Collecte et analyse des données
CDAA	Communauté de développement d'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
DGE	Direction générale de l'emploi
DGSN	Direction générale de la sûreté nationale
DGT	Direction générale du travail
DSDS	Direction des statistiques démographiques et sociales
ENESI	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FMI	Fonds monétaire international
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
GRDR	Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés
MAEC	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération
MEFPTIC	Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et des Technologies de l'information et de la communication
MF	Ministère des Finances
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête par grappes à indicateurs multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONMT	Office national de la médecine du travail
ONS	Office national de la statistique
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SIMEF	Système d'information sur le marché de l'emploi et de la formation
SNDE	Société nationale des eaux
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNGIF	Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières
SNGM	Stratégie nationale de gestion de la migration
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
SSN	Système statistique national
TdR	Termes de référence
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Résumé exécutif

La 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) (2018) a défini le cadre des travaux sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en référence à la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (2013).

Les directives en matière de statistiques des migrations internationales de main-d'œuvre mettent l'accent sur l'importance pour chaque pays de disposer « de données de qualité, à jour et ventilées, incluant le nombre de travailleurs migrants, leurs caractéristiques et leurs schémas d'emploi ». Ces données permettent de : i) mieux comprendre le processus migratoire ; ii) analyser les caractéristiques sociodémographiques et les conditions d'emploi et de travail des migrants internationaux ; iii) connaître le statut des groupes défavorisés ; et iv) concevoir et mettre en œuvre les politiques adéquates.

Dans le cadre des activités du projet « Appui à la migration équitable pour le Maghreb » (AMEM), il a été décidé de réaliser la présente étude portant sur l'« Etat des lieux du système d'information sur les migrations internationales de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ».

a) Les structures productrices d'informations sur les migrations de main-d'œuvre

Il existe des services statistiques dans la plupart des départements ministériels (Emploi, Industrie, Commerce, Agriculture, Economie et Finances, etc.), mais la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre n'est pas leur priorité. Aucune unité administrative fonctionnelle centrale n'est en charge du système d'information sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

L'Office national de la statistique (ONS) produit des informations plus ou moins complètes sur les migrations et les stocks à travers les RGPH (recensements généraux), les ENESI (enquêtes sur l'emploi) et les EPCV (enquêtes auprès des ménages). L'organigramme actuel de l'ONS ne comporte pas de structure chargée exclusivement des statistiques de l'emploi ou de la migration de main-d'œuvre. Les activités dans ce domaine sont théoriquement rattachées à la DSDS (Direction des statistiques démographiques et sociales). Les annuaires statistiques ne comportent pas d'information sur l'emploi ou le marché du travail et encore moins sur le travail des migrants.

D'autres structures collectent des données à travers des fichiers administratifs et sont potentiellement en mesure de fournir des informations utiles pour l'analyse des migrations de main-d'œuvre. Il s'agit entre autres de l'Agence nationale du registre de population et des titres sécurisés (ANRPTS), de l'Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ) et des services chargés de l'emploi et du travail.

Le constat fait est que la collecte et l'analyse des données statistiques sur la migration de main-d'œuvre ne viennent pas servir des décisions politiques stratégiques, avec les conséquences qui en découlent.

En effet, il n'existe pas de structure étatique spécialement chargée de la collecte des données sur les migrations. Il n'y a pas de partage des responsabilités et d'harmonisation des concepts, normes, procédures et méthodologies dans un cadre organisé et concerté. Les données collectées à l'occasion du RGPH ou d'autres enquêtes statistiques ne sont pas suffisamment exploitées pour répondre à des besoins qui restent d'ailleurs à définir dans

un contexte où les utilisateurs potentiels sont peu exigeants. Pour preuve, les responsables de l'ONS affirment n'avoir jamais reçu de requête spécifique en vue de réaliser une analyse des données existantes sur la migration.

b) La documentation existante

La documentation existante est issue de plusieurs sources, dont notamment :

- les sources officielles : les recensements et enquêtes de l'ONS ;
- les rapports et registres administratifs officiels ;
- les travaux de recherche ;
- les enquêtes des ONG.

Les agences d'emploi privées ne souhaitent pas communiquer sur ces questions et encore moins pour un partage de données, dans la mesure où elles sont pour le moment dans l'illégalité et dans une atmosphère de suspicion de participer à des opérations de traite des personnes, notamment vers les pays du Golfe...

Les méthodologies et concepts utilisés varient d'un producteur à un autre, suivant ses ressources et objectifs. Les données collectées sont souvent incomplètes et contribuent au mieux à la connaissance d'un aspect de la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

Seul le RGPH4, avec un questionnaire relativement détaillé, permet potentiellement de répondre aux demandes en matière de stock de travailleurs migrants internationaux, mais pas pour les migrants mauritaniens de retour ni pour les travailleurs étrangers non-résidents.

Les autres sources produisent des données parcelaires et souvent incomplètes en fonction de leurs centres d'intérêt et sans coordination ni recherche de synergies avec d'autres institutions impliquées dans la production d'informations sur la migration de main-d'œuvre. Dans tous les cas, les données sont rarement désagrégées selon les critères de qualité.

c) L'analyse de la qualité des données

L'évaluation des données produites sur la migration de main-d'œuvre révèle les insuffisances suivantes :

i) Il n'existe pas de système de coordination des activités de collecte, de méthodologies, de concepts et normes.

ii) Les données produites ne sont pas analysées et sont encore moins évaluées.

iii) Le souci de leur adaptation aux besoins des utilisateurs n'est pas préalablement pris compte.

iv) Elles sont difficiles à utiliser pour effectuer des comparaisons internationales.

Les données du RGPH et des autres enquêtes ne permettent pas de renseigner tous les indicateurs figurant dans les directives du BIT même si le RGPH donne suffisamment d'informations sur le stock à une date donnée et le flux depuis (module VIII) et vers la Mauritanie (module IX). Le volume 6 traite à la fois des migrations internes (A) et internationales (B). On y trouve quelques données sur les immigrants internationaux et sur les émigrants mauritaniens à l'étranger. Les données publiées concernent essentiellement la répartition selon l'âge au départ, le motif de départ, le diplôme le plus élevé au départ et le pays de résidence actuel. Toutes les données sont ventilées par sexe.

d) Conclusions/Recommandations

Les pistes d'amélioration des données en termes de conception, d'harmonisation nationale et internationale, de méthodologie de collecte, de traitement et d'accessibilité concernent les deux principaux volets : les statistiques sur les stocks et les informations sur les flux. Il existe toutefois des préalables à prendre en considération : i) l'engagement de tous les acteurs, notamment publics et internationaux ; ii) le caractère complémentaire de toutes les sources.

Il découle des constats qu'il est nécessaire de : i) créer un environnement favorable à la collecte de données fiables sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ; ii) respecter les normes de qualité ; et iii) assurer la transparence et l'accessibilité des données.

1

INTRODUCTION

Introduction

La migration est un problème mondial de grande ampleur : sur 277 millions de migrants internationaux dans le monde, 164 millions étaient des travailleurs migrants, soit 60 pour cent des migrants (OIT, 2018). L'esclavage moderne concernerait 25 millions de personnes qui sont astreintes au travail forcé (OIT, 2017). Les objectifs de développement durable (ODD) comportent six indicateurs liés aux migrations de main-d'œuvre, notamment les cibles 8.7 et 10.7. L'Alliance 8.7 a été créée en vue d'atteindre la cible 8.7 des ODD.

L'Union africaine (UA) a adopté un Cadre de politique pour les migrations (2006, mis à jour et étendu en 2017 à l'horizon 2030) en plus d'un ensemble d'outils d'intervention sur les migrations, avec un accent particulier sur la migration de main-d'œuvre (2015), et le Protocole sur la liberté de circulation (2018). L'UA vise une meilleure gouvernance des migrations en tant qu'objectif primordial pour faciliter une migration sûre, ordonnée et digne, dans le respect des normes et lois internationales. Pour cela, il faudra élaborer des politiques fondées sur des données probantes grâce à une approche « pangouvernementale ».

Les communautés économiques régionales ont adopté des protocoles relatifs à la libre circulation et à l'accès au marché du travail. L'OIT a adopté en 1949 et 1975 deux conventions techniques destinées à leur régulation : n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. On note aussi les initiatives en matière d'harmonisation des statistiques des migrations de main-d'œuvre au sein de la CDAA et de la CEDEAO. Il n'existe à cet égard aucune initiative comparable au sein de l'UMA.

L'OIT s'est dotée de plusieurs cadres de référence non contraignants : Migration équitable, 2014 ; Recrutement équitable, 2016 ; Intégration des réfugiés et déplacés dans le marché du travail, 2016. Plus récemment, le rapport intitulé « Mettre fin au travail forcé d'ici 2030 : un examen des politiques et des programmes » montre la voie à suivre en matière d'approches politiques et de réponses pour la protection des travailleurs migrants (2018).

En Mauritanie, les données disponibles sur la migration sont pour l'essentiel issues d'opérations ponctuelles (RGPH, EPCV, ENESI) ou d'estimations des organisations internationales. Le stock d'immigrés en Mauritanie s'élevait à 168 400 personnes, soit 3,8 pour cent de la population totale mauritanienne, tandis que le nombre de Mauritaniens émigrés à l'étranger s'élevait à 120 400 (UNDESA, 2017), et l'OIM estime le stock d'émigrés mauritaniens à 105 315 personnes (étude 2018), mais le ministère mauritanien des Affaires étrangères estimerait cette présence à l'étranger à environ 250 000. Le RGPH 2013 a dénombré 47 180 émigrants mauritaniens dont 87,6 pour cent de sexe masculin. Au sein de cet effectif prédominent les groupes d'âge jeunes, particulièrement ceux qui se prêtent le plus à l'activité et au travail (20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans). Le principal mobile de ces émigrations est la recherche de travail (37,3 pour cent).

On note que : i) les chiffres diffèrent sensiblement selon les sources ; ii) les données ne sont pas suffisamment affinées ; iii) les analyses des données en rapport avec celles du marché du travail sont quasi inexistantes. On note aussi que des outils manquent ou sont inadaptés : i) pas d'institution chargée de la collecte régulière et périodique des données quantitatives et qualitatives sur les travailleurs migrants en transit, émigrés ou immigrés ; ii) coordination insuffisante de la Stratégie nationale de l'emploi et

de la Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) ; iii) absence de cadre légal pour la régulation des agences privées de recrutement pour le placement à l'international et absence de dispositions pénales dissuasives pour la lutte contre la traite ; iv) insuffisante implication des partenaires sociaux dans la gestion de la SNGM à travers le dialogue social tripartite.

Il existe pourtant des opportunités à saisir : la SCAPP 2016-2030 accorde une importante place à la migration (levier 3, chantier 1). Elle note que « les entrées et sorties du territoire sont contrôlées, les effets pervers de la migration sont atténués et ses aspects positifs pleinement exploités, dans le respect de la réglementation internationale ». Les principaux résultats attendus sont : i) un cadre de gestion et mesure de la migration à mettre en place ; ii) une adéquation migration et développement ; iii) des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile à promouvoir ; iv) des flux migratoires à maîtriser.

Il existe par ailleurs un Cadre national de gouvernance de la migration. En 2011, une Stratégie nationale de gestion de la migration a été élaborée. Elle retient quatre axes stratégiques : i) Cadre de gestion et mesure de la migration ; ii) Migration et développement ; iii) Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; et iv) Maîtrise des flux migratoires. En 2015, une Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (SNGIF) a été élaborée.

Le projet AMEM (Appui à la migration équitable pour le Maghreb), projet de coopération internationale financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles (Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) à mieux gérer la migration de main-d'œuvre et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires.

La Mauritanie connaît depuis toujours, et particulièrement au cours des deux dernières décennies, un afflux exceptionnel de migrants. Qu'il s'agisse du mouvement régulier des travailleurs saisonniers, de la transhumance, du déplacement de riverains transfrontaliers, des migrants internationaux de retour ou de la présence d'une diaspora importante résidant tant en Afrique qu'en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis, les phénomènes migratoires sont peu évalués et analysés. D'ailleurs, les chiffres avancés varient considérablement d'une source à une autre.

1.1

Contexte et justification de l'état des lieux

La Mauritanie est concernée au premier plan par les problèmes migratoires, étant un pays à la fois de transit et de destination pour des milliers de migrants en plus de ses nationaux en quête d'emploi à l'étranger. Face aux nombreux défis liés à la gestion des mobilités humaines, l'Etat mauritanien, avec l'appui de ses partenaires, a entrepris la recherche de solutions. Les constats ont mis en évidence la nécessité d'adopter une vision globale, partagée et inclusive de la gestion des migrations. Cette vision sera basée sur les droits des migrants et la promotion d'une participation des acteurs de la société civile mauritanienne et des Mauritaniens de l'étranger au développement des territoires¹.

Au cours de la dernière décennie, les efforts du gouvernement ont porté sur : i) l'élaboration, en 2011, d'une Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) ; ii) la mise en œuvre d'un Programme d'appui à la SNGM qui est en cours d'exécution et qui vise à améliorer la coordination et les connaissances autour de la migration ; iii) l'élaboration, en 2015, d'une Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (SNGIF) avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; et iv) la mise en place d'un système national d'asile avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR).

¹Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural (GRDR).

Les données statistiques disponibles varient d'une source à une autre dans leurs aspects quantitatifs et de couverture géographique : le MAEC, l'ONS (RGPH 2013, EPCV 2014, ENESI 2017), l'UNDESA (2017), l'OIM (2008). Toutes les données, quelle que soit leur source, nécessitent d'être affinées, analysées dans leur évolution sur la période récente et confrontées aux réalités du marché du travail. Quels sont les métiers en tension ? Quelles perspectives ? Quels impacts de l'immigration et l'émigration de main-d'œuvre sur l'économie mauritanienne ?

Par ailleurs, la Mauritanie est signataire de la plupart des conventions internationales, mais la complexité de la gestion des migrations tend à s'accroître, créant de nouveaux besoins au niveau des capacités institutionnelles et techniques dans ce domaine. En particulier, la gestion des données administratives ou statistiques sur les migrations de main-d'œuvre et la coordination entre les différents mécanismes de collecte et d'analyse subissent des contraintes méthodologiques et institutionnelles.

1.2

Objectifs et résultats attendus de l'étude

Il s'agit de réaliser un état des lieux pour diagnostiquer les systèmes d'information et de collecte de données statistiques et administratives relatives à la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. Cet état des lieux devra permettre : i) d'identifier et de décrire les mécanismes actuels de collecte de données statistiques et administratives (ENESI, RGPH, EDS², EPCV, entre autres) ainsi que tout mécanisme similaire en place ailleurs ; ii) d'évaluer les forces et les faiblesses des mécanismes repérés à l'aune des normes internationales du travail, des recommandations de l'UNDESA et de la CIST, des initiatives de l'Union africaine dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations

de main-d'œuvre ; iii) d'évaluer les capacités (en termes de ressources humaines, de compétences et d'expériences) des principales institutions mauritaniennes ; iv) d'identifier les obstacles à l'harmonisation des méthodes, terminologies de traitement et de partage des données ; v) de produire des recommandations sur les possibilités d'amélioration immédiates d'une part et sur la mise en place de mécanismes de partage interinstitutionnel des données avec un plan opérationnel de mise en œuvre d'autre part.

1.3

Démarche méthodologique

1.3.1

Méthodes et outils d'analyse utilisés

Les informations collectées seront analysées à l'aide de supports conçus par le consultant. Les données méthodologiques et les résultats par source seront croisés à travers des tableaux et supports conçus pour l'occasion.

L'approche adoptée

Pour répondre aux attentes des commanditaires telles qu'exprimées dans les termes de référence (TdR), cinq étapes ont été identifiées, même si le cloisonnement en pratique est moins évident.

► **Première étape** : i) réunion de démarrage et d'information des mandants et parties prenantes mauritaniennes du projet AMEM ; ii) revue des

TdR de la mission (objectifs, méthodologie, résultats attendus) afin de dégager une compréhension partagée des grandes lignes méthodologiques et les rôles des uns et des autres.

► **Deuxième étape** : recherche sur l'état de la documentation sous toutes ses formes et sur les données existantes (administratives et statistiques) relatives à la migration en général, en faisant ressortir les points saillants par rapport à la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. Pour les données statistiques, un tableau de synthèse a été renseigné à la fin de cette étape. Ont été analysés les documents administratifs ainsi que d'autres (SCAPP, stratégie migration, etc.). Les informations qu'ils contiennent ont été comparées et croisées pour en tirer des conclusions.

²Enquête Démographie Santé

► **Troisième étape** : la cartographie des enquêtes a été établie avec les bases de données statistiques existantes, publiques ou autres, et des mécanismes de collecte administrative. Chaque source a été examinée à travers la méthodologie utilisée, les questionnaires administrés, les séries historiques disponibles, la couverture géographique, la taille des échantillons, la base de sondage et le mode d'échantillonnage, la périodicité de réalisation, le mode de stockage des bases et l'accessibilité. Un tableau de synthèse a été conçu pour effectuer des comparaisons et évaluer la fiabilité des sources à travers les données analysées et croisées.

► **Quatrième étape** : à partir des tableaux de synthèse élaborés aux étapes 2 et 3, on a effectué une évaluation des bases et mécanismes à l'aune des normes internationales des statistiques du travail (recommandations de la 20^e CIST ; ODD 17 sur la désagrégation des données notamment par genre et statut migratoire) ainsi que des normes internationales en général (UN-DESA) (type d'enquête et module immigration/

émigration disponible ; méthodologie de collecte, en particulier pour réduire les biais liés à la qualité de l'échantillon des populations en situation irrégulière ; traitement des données post-enquête ; stockage et accessibilité ; tables de correspondance ; interopérabilité des bases). L'évaluation des données disponibles a été réalisée à travers l'analyse des bases de données et des entretiens qualitatifs avec les responsables institutionnels et personnels techniques en charge de leur gestion. Les normes internationales pertinentes référencées plus haut ont été prises en compte.

► **Cinquième étape** : formulation des recommandations. Les recommandations sont tirées à partir des conclusions du diagnostic et des entretiens complémentaires avec les commanditaires et les parties prenantes mauritaniennes. Elles sont le résultat de réflexions argumentées sur : i) les modalités d'amélioration des données existantes par rapport aux normes et bonnes pratiques internationales ; et ii) les mécanismes de coordination visant la production régulière d'analyses basiques et approfondies appuyant le pilotage des politiques publiques relatives aux migrations de main-d'œuvre.

1.3.2

Les sources d'information

Comme on le sait, les deux grandes sources d'information qui ont été explorées sont la documentation rassemblée et les entretiens avec les acteurs (commanditaires ; bénéficiaires finaux et PTF, dont une liste se trouve en annexe 1). Les sujets qui ont été discutés et les informations collectées concernent : i) l'état de la documentation disponible sur les migrations impliquant la Mauritanie ; et ii) les références internationales essentielles ainsi que le plan de travail. Le contenu des discussions a fait l'objet d'un guide conçu par le consultant.

2

LES INSTITUTIONS IMPLIQUÉES DANS LA PRODUCTION D'INFORMATIONS SUR LA MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Les institutions impliquées dans la production d'informations sur la migration de main-d'œuvre

Les capacités actuelles pour produire des données sur la migration de main-d'œuvre ont été évaluées à travers la cartographie des sources de données et les informations qu'elles produisent. Celles-ci ont été passées en revue à l'aune des exigences des directives de la 20^e CIST.

Le système d'information sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie présente encore beaucoup d'insuffisances. Celles-ci se reflètent à travers l'absence de données fiables pour renseigner de façon permanente les indicateurs essentiels sur les migrations de main-d'œuvre répondant aux normes internationales (Union africaine, Nations Unies, Organisation internationale du Travail).

Cette situation trouve son explication à travers : i) la précarité et l'irrégularité dans la collecte des données au niveau de la plupart des producteurs ; ii) les insuffisances, voire l'inexistence, de l'analyse et de la diffusion des données existantes ; iii) les faiblesses en ressources humaines ; iv) le peu de convergence entre les données de différentes sources aux méthodologies différentes ; et v) les chevauchements/changements fréquents entre les attributions des structures qui interviennent sur les migrations de main-d'œuvre. Il faut y ajouter les insuffisances quantitatives et qualitatives d'un personnel peu motivé et instable. En conséquence, l'état actuel du système statistique national (SSN) présente des insuffisances en matière de suivi de la dynamique et des tendances des migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

2.1

L'organisation, le fonctionnement et la coordination du SSN

Le **Système statistique national (SSN)** est composé : i) du Conseil national de la statistique (CNS, dont le décret n° 2006-024 du 17 avril 2006 fixe les règles d'organisation et de fonctionnement) ; ii) de l'Office national de la statistique (ONS) ; et iii) des services statistiques sectoriels. Ceux-ci ne sont pas intégrés, mais leurs activités sont censées être globalement coordonnées par le CNS, lequel ne s'est plus réuni depuis plusieurs années.

L'**Office national de la statistique (ONS)**, créé par le décret n° 90.026 du 4 février 1990, constitue la pierre angulaire du SSN, en tant que principal

producteur de données. Il est censé jouer un rôle d'harmonisation, de normalisation et de coordination statistique.

Les services statistiques des ministères techniques, organismes publics et parapublics (Développement rural, Santé, Education, Banque centrale de Mauritanie, Caisse nationale de sécurité sociale, Finances...) disposent de peu de moyens, qu'ils consacrent principalement aux besoins spécifiques de leur tutelle.

Certes, il existe des services statistiques dans la plupart des départements ministériels (Emploi, Industrie, Commerce, Agriculture, Economie et Finances, etc.) mais la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre n'est pas leur priorité. En outre, aucune unité administrative fonctionnelle centrale n'est en charge du système d'information sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

L'ONS produit des informations parcellaires sur les migrations et les stocks à travers les RGPH, les EN-ESI et les EPCV (enquêtes auprès des ménages). L'organigramme actuel de l'ONS ne comporte pas de structure chargée exclusivement des statistiques de l'emploi ou de la migration de main-d'œuvre. Les activités dans ce domaine sont théoriquement rattachées à la DSDS (Direction des statistiques démo-

graphiques et sociales). Les annuaires statistiques ne comportent pas d'informations sur l'emploi ou le marché du travail et encore moins sur le travail des migrants.

D'autres structures collectent des données à travers des fichiers administratifs et sont potentiellement en mesure de fournir des informations utiles pour l'analyse des migrations de main-d'œuvre. Le tableau ci-dessous récapitule la situation actuelle.

Tableau 1. Données et sources potentielles

Nature des données	Activités génératrices d'informations	Sources potentielles
Les statistiques sur les stocks	Les recensements et enquêtes	ONS
Les statistiques sur les flux	L'enregistrement aux frontières	MIDEC/DGSN
	Les permis de résidence	MIDEC/DGSN
	Les permis de travail	DGE
	Les visas d'entrée sur le territoire national	MAEC/missions diplomatiques
	L'enregistrement des sorties du territoire national	MIDEC/DGSN
Les statistiques sur les stocks et les flux	Les registres de population Les enquêtes auprès des ménages Les registres des étrangers L'enregistrement fiscal Les déclarations, les fichiers d'immatriculation des travailleurs, le fichier du service des travailleurs migrants et du registre des bénéficiaires des prestations de la CNSS (allocations familiales, rentes et pensions) Les informations sur les visites d'embauche et de retour de congés des travailleurs et les consultations des travailleurs malades ou accidentés du travail Les fichiers des services d'utilité publique (Internet, téléphone, eau, électricité)	MIDEC/ANRPTS ONS MF CNSS SOMELEC SNDE ARE
Les autres informations	Les informations sur les groupes de travailleurs migrants jouissant d'une protection internationale	HCR/OIM/ONG

2.2.1

L'Office national de la statistique (ONS)

L'ONS a, entre autres, pour missions : i) la collecte des statistiques économiques, démographiques et sociales, soit en recourant à des recensements exhaustifs ou à des enquêtes par sondage, soit en exploitant les documents en provenance du secteur public ou du secteur privé ; ii) l'élaboration des concepts, des définitions, des nomenclatures ainsi que des autres éléments de la méthodologie générale statistique appliquée dans le pays ; iii) le traitement et l'analyse des informations statistiques collectées selon les techniques scientifiques ; iv) le suivi de la conjoncture économique et la confection des indices nécessaires à l'évaluation de l'exécution des plans de développement dans leurs phases successives ; et v) la mise à la disposition des administrations et des opérateurs économiques privés de données statistiques nécessaires à l'élaboration des plans de développement.

L'organigramme comporte sept directions opérationnelles. Outre la Direction des affaires administratives, il existe les directions suivantes : la Direction des statistiques économiques et des comptes nationaux ; la Direction des statistiques démographiques et sociales ; la Direction des statistiques sur les conditions de vie ; la Direction de la diffusion et de l'informatique ; la Direction de la coordination et de la programmation statistique ; et la Direction des statistiques régionales.

2.2.2

La Direction générale du travail (DGT)

Les missions de la DGT sont : i) la conception et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de travail et de prévoyance sociale ; ii) la coordination, le suivi et le contrôle de l'ensemble des activités des services chargés du travail et de la prévoyance sociale ; iii) l'élaboration et l'application de la réglementation en matière de travail et de sécurité sociale ; iv) la supervision des négociations collectives entre partenaires sociaux ; v) le règlement des différends individuels et collectifs du travail ; vi) la réalisation des études et le suivi des questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sociale ; vii) le suivi du marché du travail ; viii) la collecte des données administratives relatives au travail et à la sécurité sociale ; ix) l'élaboration des rapports périodiques sur l'état de l'inspection du travail (Source : Décret organigramme du ministère chargé du Travail).

La DGT compte trois directions : la Direction de l'administration du travail (DAT), qui comporte un service chargé des statistiques du travail avec pour missions la collecte et la diffusion des statistiques du travail et le suivi du marché du travail ; la Direction de la réglementation et du dialogue social (DRDS) ; la Direction de la prévoyance sociale et de la migration (DPSM).

La DGT est censée produire des indicateurs sur le travail, y compris celui des migrants, mais elle est peu outillée pour répondre aux attentes des utilisateurs à cause principalement des insuffisances à la fois en ressources humaines qualifiées et en moyens informatiques. Par contre, elle est en train de mettre au point une base de données, aujourd'hui incomplète mais qui pourra être opérationnelle au cours de l'année 2020. On bute toutefois sur le travail dans l'économie informelle.

La DGT réalise annuellement une campagne avec le concours de la CNSS, de l'ONMT et de la DGE en vue d'identifier les régions où la main-d'œuvre étrangère est la plus nombreuse (essentiellement les zones minières). En outre, une campagne nationale a été effectuée en 2016.

Concernant la main-d'œuvre mauritanienne à l'étranger, il a été question de créer un portail au niveau des représentations diplomatiques, mais cela ne s'est pas encore concrétisé.

2.2.3

La Direction générale de l'emploi (DGE)

Selon le décret organigramme, la DGE est chargée de :

- i) définir les orientations et objectifs en matière de développement de l'emploi ;
- ii) favoriser les convergences et les synergies entre tous les acteurs, publics ou privés, concernés par l'emploi et participer à toutes les instances consultatives sur l'emploi ;
- iii) veiller au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des lettres de mission signées entre l'Etat et les structures publiques et privées du dispositif national d'accès à l'emploi ;
- iv) suivre et évaluer la mise en œuvre des actions menées en matière de promotion de l'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes ;
- v) faciliter l'embauche des demandeurs d'emploi par l'intermédiaire des structures spécifiques créées à cet effet ;
- vi) réaliser des études dans le domaine de l'emploi, de la productivité et des coûts du travail ;
- vii) effectuer des enquêtes et développer un système d'information fiable sur l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- viii) élaborer les prévisions et les projections sur l'évolution de l'offre et de la demande d'emplois ;
- ix) élaborer les nomenclatures sur les emplois, en concertation avec les autres structures spécialisées ;
- x) gérer, en liaison avec les structures concernées, l'immigration des travailleurs étrangers en Mauritanie et suivre l'application des conventions internationales en la matière ;
- xi) promouvoir le placement des Mauritaniens à l'étranger ;
- xii) développer, au plan international, toute relation de coopération utile avec les organismes ou institutions en charge des questions d'emploi, en concertation avec la Direction des études, de la programmation et de la coopération.

La DGE comprend deux directions : i) celle des stratégies et politiques de l'emploi ; et ii) celle de la promotion de la microfinance.

La Direction des stratégies et politiques de l'emploi est chargée entre autres d'organiser et de suivre le placement des Mauritaniens à l'étranger, d'assurer la gestion de l'emploi des migrants et d'agréeer les bureaux et les initiatives privés de placement.

Cette direction comporte cinq services, dont un Service de l'emploi des migrants et un Service des statistiques de l'emploi.

Le Service de l'emploi des migrants a pour mission de :

- i) gérer les permis de travail accordés à la main-d'œuvre étrangère ;
- ii) promouvoir la mauritanisation des emplois et l'emploi des Mauritaniens à l'étranger.

Le Service des statistiques de l'emploi est chargé de la collecte, de l'analyse et de l'exploitation des statistiques en matière d'emploi.

2.2.4

L'Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes (ANAPEJ)

L'ANAPEJ a été créée par le décret n° 2005-02 en date du 18 janvier 2005. Sa mission principale est de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi en concertation avec les acteurs nationaux (Etat, organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs et société civile). Elle est dotée d'un fonds d'emploi. Son organigramme comporte un Observatoire de l'emploi.

Le Département de l'Observatoire de l'emploi est chargé de :

- i) parrainer et réaliser des études sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle, la microfinance ;
- ii) saisir les formulaires d'enquête ré-

digés par les demandeurs d'emploi ;

- iii) participer à l'élaboration des programmes et stratégies de l'emploi ;
- iv) centraliser les documents produits par l'agence ainsi que la documentation, nationale et étrangère, relative à l'emploi ;
- v) collecter les informations statistiques sur l'emploi et mettre à jour de façon régulière la base de données de l'emploi ;
- vi) développer et gérer un système d'information permettant d'informer régulièrement le public sur les tendances du marché de l'emploi. Les activités de l'Observatoire de l'emploi sont coordonnées par un comité de coordination de l'Observatoire (CCO).

Dans le cadre des efforts de gestion de la mobilité professionnelle, l'ANAPEJ a créé une cellule du même nom. Celle-ci a déjà identifié une soixantaine de candidats à l'emploi à l'étranger et poursuit un travail de sensibilisation à travers des fiches d'interviews, la diffusion des offres de services, une page Facebook et des lettres de prospection aux ambassades. L'inscription des migrants de retour n'est pas encore effectuée, mais une expérience est en cours avec l'appui de l'OIM, avec un objectif modeste de 100 migrants.

L'ANAPEJ est un maillon de la chaîne d'octroi de permis de travail aux étrangers. Elle a participé à l'initiation de la loi sur les agences privées de placement de la main-d'œuvre, mais les décrets d'application n'ont pas encore été adoptés. Elle n'est pour le moment pas habilitée à traiter des questions relatives aux migrants étrangers, mais le HCR déploie des efforts pour que les migrants légaux bénéficient des mêmes services que les nationaux.

En théorie, l'ANAPEJ dispose de ressources humaines quantitativement suffisantes et de quelques moyens budgétaires, mais la production de rapports et données et leur diffusion restent limitées (voir plus loin, chapitre 4).

2.2.5

Les services du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC)

Au MAEC, il existe une Direction des Mauritaniens de l'étranger. Elle n'est donc pas concernée par les étrangers résidant en Mauritanie. Ses responsables reconnaissent qu'il n'existe pas à leur niveau un système de collecte et d'analyse de données sur les Mauritaniens de l'étranger. Il existe toutefois des informations périodiques répertoriées sur les communautés résidentes là où une représentation diplomatique ou consulaire est présente. C'est dire qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour cerner la situation de manière durable.

En réalité, au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, on collecte périodiquement des informations consulaires sur les résidents mauritaniens à l'étranger. Ces données de nature administrative ne

sont pas mises à jour et ne font pas l'objet d'un traitement uniformisé. Leur centralisation (recueil, base de données, document de travail) n'est pas assurée, dans la mesure où les informations disponibles ne sont pas un facteur déterminant dans la définition et la conduite de la politique étrangère du pays.

Malheureusement, le MAEC n'a pas encore pris l'initiative de compiler les données de l'OCDE ou d'Eurostat sur les Mauritaniens présents en Europe ou d'exploiter les données issues des recensements et les enquêtes de pays où existe une communauté mauritanienne, comme dans le Maghreb.

2.2.6

Les services du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC)

L'essentiel de l'information est collecté par l'Agence nationale du registre de population et des titres sécurisés (ANRPTS). Celle-ci rassemble et centralise tous les Mauritaniens enrôlés sur ses registres, qu'ils résident dans le pays ou à l'étranger. Malheureusement, la plupart des données ne sont pas publiées mais partagées avec les services de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN). Elles ne sont pas exhaustives. Sur une population estimée à plus de 4 millions d'habitants, l'enrôlement en a jusqu'ici (octobre 2019) concerné 3,6 millions. Le nombre d'étrangers détenteurs de cartes de séjour avoisine les 7 000 personnes, mais il est vrai que dans leur grande majorité il s'agit de frontaliers qui échappent au système d'enregistrement. Toutes les données de l'ANRPTS sont

biométriques et comportent d'autres éléments en lien avec l'emploi.

Au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, la DGSN dispose d'informations non partagées sur les permis de séjour et sur les entrées et sorties du territoire, du moins pour ce qui est des points ouverts à la circulation transfrontalière. La motivation est avant tout sécuritaire.

La CNSS est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière. Elle a été instituée par la loi n° 67039 du 3 février 1967 et ses textes subséquents pour gérer un régime de sécurité sociale en Mauritanie. Le régime actuel couvre trois branches : prestations familiales, risques professionnels et pensions.

La CNSS dispose de moyens informatiques suffisants pour effectuer la plupart des tâches de gestion (calcul des pensions et données comptables). Les informations accusent souvent des retards liés au dépôt des documents de collecte et aux tentatives des entreprises de se soustraire à leurs obligations sociales.

L'organigramme actuel de la CNSS comporte, outre l'Inspection générale, huit directions dont une est chargée du système d'information (DSI). Cette direction dispose de peu de ressources humaines spécialisées, mais elle a bénéficié d'une politique de modernisation entamée en 2010. Ainsi, un cahier des charges a été élaboré dans le cadre de la mise en place d'un système d'information et d'une solution orientée vers les activités métiers de la CNSS et la gestion électronique des documents et archives. Ainsi, les tableaux de bord sur les activités de la CNSS sont conformes aux normes internationales (BIT). En effet, le BIT avait appuyé la CNSS pour la mise à jour du plan statistique depuis 1987.

Il existe par ailleurs un service des travailleurs migrants au sein de la CNSS, mais son activité a tendance à se réduire considérablement sous les effets conjugués de la rareté des conventions de sécurité sociale et de la modicité des prestations sociales fournies par la CNSS, et ce bien que des projets de conventions de sécurité sociale soient en cours avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Mali et que la convention avec le Sénégal ait été renégociée en 2013.

Le non-renouvellement des états de famille des travailleurs mauritaniens migrants en France a ralenti le flux des contributions des caisses d'allocations familiales pour le paiement des allocations familiales des familles des travailleurs restés au pays. A titre d'exemple, sur 800 Français ayant des droits, seuls 100 sont actifs. Il s'agit principalement de personnes de nationalité française dont certaines (rares) sont d'origine ouest-africaine et qui sont restées travailler en Mauritanie après l'indépendance (1960). Il faut y ajouter 200 ressortissants de pays membres de la CEDEAO.

Avec l'appui du BIT pour la réorganisation de la fonction statistique, la production de données au sein de la CNSS aurait dû s'améliorer. Les tableaux de bord sont en effet intégrés dans l'application informatique Damanouna et prennent en compte toutes les données requises pour avoir des statistiques fiables. Cependant, et compte tenu de l'opération de migration des données en cours, cette fonction ne sera opérationnelle qu'au milieu de 2020. Les recommandations du rapport diagnostique (2013) n'ont pas toutes été mises en œuvre. Il était prévu de produire un annuaire statistique dont le canevas avait été conçu dans ce cadre, mais le document se fait attendre. Pourtant, la CNSS dispose d'un site Internet (www.cnss.mr) assez bien fourni, mais les chiffres publiés dans la rubrique « CNSS en chiffres » datent de... 2013 et se limitent au recouvrement des cotisations sociales et aux dépenses techniques.

Les données du fichier d'immatriculation des travailleurs sont une source de données sur les migrants, car la nationalité est prévue dans le fichier qui est disponible au service de l'immatriculation de la Direction du recouvrement et du contrôle.

Les agences privées de prospection et de placement de main-d'œuvre à l'étranger n'ont pas d'existence légale, même si certaines exercent informellement certaines activités. En conséquence, il n'est pas possible de les associer à ce stade au système d'information.

A ce niveau, le principal objectif est de servir de base aux comparaisons internationales en compilant les données sur la migration internationale de main-d'œuvre dans plusieurs pays. Ces données concernent principalement les stocks et flux des populations migrantes, les caractéristiques du travail, les niveaux d'éducation et les transferts de fonds... On peut citer :

l'Organisation internationale du Travail (OIT) ; l'Organisation internationale pour les migrations (OIM, data portal) ; l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ; la Banque mondiale et Gallup World Poll.

2.3

La demande de données

En principe, ce sont les administrations et institutions publiques, les hommes politiques, les chercheurs, les hommes d'affaires, les acteurs de la société civile, les médias et les organisations internationales qui sont les principaux utilisateurs de données statistiques sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. Ces données sur la migration de main-d'œuvre peuvent être utilisées dans l'élaboration des stratégies sectorielles et des politiques migratoires. Dans le contexte mauritanien, force est de reconnaître les constats suivants : i) il y a un manque d'informations/ de sensibilisation de la plupart des acteurs en ce qui concerne les données disponibles et leur niveau d'accessibilité ; ii) les données ne sont pas homogènes et sont dispersées entre les différentes sources pro-

ductrices ; iii) les décideurs politiques et économiques ont une culture statistique limitée pour une utilisation efficace des données disponibles sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

Il découle de cette faiblesse de la demande de données sur la migration un manque de motivation des décideurs politiques pour allouer des ressources humaines et financières au système d'information sur les migrations. Dès lors, les services chargés de la collecte de données sur la migration de main-d'œuvre ne sont pas capables de s'en acquitter, d'autant plus qu'ils sont fragmentés, éparpillés et sans réelle coordination.

Conclusion

Jusqu'ici, la collecte et l'analyse des données statistiques sur la migration de main-d'œuvre ne constituent pas des choix politiquement délibérés, avec les conséquences qui en découlent : pas de structure étatique spécifiquement chargée de la question ; pas d'évaluation des besoins des utilisateurs ; pas de partage des responsabilités et d'harmonisation des concepts, normes, procédures et méthodologies.

Même les données collectées à l'occasion du RGPH ou d'autres enquêtes statistiques ne sont pas suffisamment exploitées pour répondre à des besoins qui restent à définir dans un contexte où les utilisateurs sont peu exigeants.

3

LA DOCUMENTATION EXISTANTE SUR LES DONNÉES DE LA MIGRATION

La documentation existante sur les données de la migration

La documentation existante est issue de plusieurs sources : i) les recensements et enquêtes ; ii) les rapports et registres administratifs ; et iii) les travaux d'analyse et de recherche.

3.1 Les recensements et enquêtes

3.1.1 L'Office national de la statistique (ONS)

L'ONS possède un site Web (ons.mr) où figurent de nombreuses publications. Sa mise à jour s'est améliorée au cours des dernières années. Il est relativement bien équipé en matériel informatique et logiciels, mais ses ressources humaines sont instables, pléthoriques et faiblement rémunérées. Il a toutefois réussi à réaliser de grandes opérations de collecte de données (ENESI 2017 ; RGPH 2013 ; EPCV 2014 et MICS 2015). Hormis pour l'enquête sur l'emploi, les données publiées ne sont pas suffisamment détaillées et désagrégées pour répondre aux besoins d'informations sur la migration de main-d'œuvre, et ne sont pas recoupées ou rapprochées avec celles provenant d'autres sources

(MIDEC, MAEC, ANAPEJ, DGE, DGT, CNSS) à cause principalement d'une faible coordination. En outre, les enquêtes d'actualisation périodique ne sont pas réalisées.

La pratique des audits externes sur la qualité des opérations de collecte et de traitement des données n'est pas de tradition (compétences locales limitées). Le tableau ci-dessous récapitule les opérations de collecte de données intégrant des informations sur la migration de main-d'œuvre qui ont été réalisées au cours de la dernière décennie.

Tableau 2. Opérations de collecte de données de l'ONS

Nature de l'opération de collecte	Date de référence	Niveau de désagrégation	Périodicité par rapport à la dernière opération	Structure d'exécution Source	Références par rapport à la migration
Enquête sur la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie	2008	Satisfaisant (genre, âge, niveau d'instruction, wilaya)	Unique	EDFORE Sarl Conseil en éducation-formation-emploi	Tout le document
RGPH4	2013	Satisfaisant (âge, genre, milieu et commune)	12 ans	ONS	Le volume 6 publié est consacré aux migrations
EPCV	2014	Satisfaisant (âge, genre, milieu et wilaya)	6 ans	ONS	Un module est consacré à la migration
MICS	2015	Satisfaisant (âge, genre, milieu et wilaya)	4 ans	ONS	Quelques paragraphes
ENESI	2017	Satisfaisant (âge, genre, milieu et wilaya)	4 ans	ONS	Quelques paragraphes

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2013 a en effet dénombré 88 661 étrangers résidant en Mauritanie, soit 2,5 pour cent de la population résidente, dont 54,6 pour cent sont des hommes et 45,4 pour cent sont des femmes. Cette population d'étrangers résidant en Mauritanie est composée de 46 873 réfugiés maliens vivant à Mberra (Hodh Chargui) et de 41 788 étrangers vivant sur l'ensemble du territoire national. En matière de travail des migrants, 48 pour cent des étrangers actifs sont indépendants et seuls 4,6 pour cent sont des employeurs. En outre, 45,1 pour cent de l'ensemble des actifs occupés sont des salariés dont 31,8 pour cent sont temporaires et 10 pour cent permanents. Les hommes prédominent, avec des pics à 80 pour cent selon les cas. Plus des trois quarts de la population étrangère en activité sont occupés dans le milieu urbain.

Le tableau ci-dessous fait la correspondance/comparaison entre les définitions retenues dans les directives de la CIST 2018 et les différentes enquêtes mauritaniennes.

Tableau 3 : Comparaison entre les définitions du SSN et celles de la CIST 2018

Principaux concepts	Définition CIST 2018	Définition RGPH	Définition EPCV	Définition ENESI
La population résidente	Conformément aux principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 3, la population résidente d'un pays comprend toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays, quels que soient leur sexe, leur origine nationale, leur citoyenneté ou l'emplacement géographique de leur lieu de travail. Elle inclut les apatrides et les non-ressortissants résidant habituellement dans le pays mais qui n'ont pas de permis de résidence. Elle comprend également les résidents habituels qui travaillent en dehors du pays (comme les travailleurs frontaliers, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs migrants de courte durée, les travailleurs bénévoles et les nomades).	Critère de résidence mais seulement si la personne compte rester ou réside depuis plus de six mois	Idem	Idem
Les unités productrices résidentes	Conformément au Système de comptabilité nationale, une unité productrice résidente est une unité économique dont la fonction principale est de produire des biens et des services et dont le centre d'intérêt économique est situé sur le territoire économique d'un pays donné.	Identique avec la définition du SCN 2008	Idem	Idem

Les migrants internationaux	Les migrants internationaux comprennent tous les résidents d'un pays qui ont changé de pays de résidence habituelle. Pour des raisons pratiques de mesure et conformément aux recommandations des Nations Unies, il est possible d'identifier les migrants internationaux comme étant « toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays et qui sont des ressortissants d'un autre pays (population étrangère) ou ceux dont le lieu de naissance est situé dans un autre pays (population née à l'étranger) ».	Conforme	Conforme	Conforme
Les travailleurs migrants internationaux	Le concept de travailleurs migrants internationaux sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure. Dans ce contexte, les termes « travailleurs migrants internationaux » et « migrants internationaux et travailleurs étrangers non résidents » sont équivalents. Ils sont définis à des fins statistiques comme toutes les personnes en âge de travailler présentes dans le pays qui effectue la mesure, et qui relèvent d'une des deux catégories suivantes : les résidents habituels et les non-résidents ou travailleurs étrangers non résidents.	Définition inexistante dans les manuels mais cela cadre avec la pratique	Idem	Idem
Les migrants internationaux en vue de travailler	Le concept de migrants internationaux en vue de travailler est destiné à mesurer les mouvements de personnes d'un pays à un autre pour travailler ou chercher du travail. A des fins statistiques, les migrants internationaux en vue de travailler incluent tous les migrants internationaux tels que définis, comprenant notamment la catégorie 14 (a) (résidents habituels) ainsi que la catégorie 14 (b) (non résidents), qui sont entrés dans le pays de la mesure durant une période de référence définie pour chercher ou commencer un emploi, et dont l'intention était documentée ou déclarée à leur entrée dans le pays.	Définition inexistante dans les manuels mais cela cadre avec la pratique	Idem	Idem
Les travailleurs migrants internationaux de retour	Le concept de travailleurs migrants internationaux de retour sert à mesurer l'expérience de travail des personnes qui rentrent après avoir été des travailleurs migrants internationaux à l'étranger. Pour le pays de la mesure, les travailleurs migrants internationaux de retour sont définis comme les résidents actuels du pays qui étaient auparavant des travailleurs migrants internationaux dans un ou plusieurs autres pays.	Définition inexistante dans les manuels mais cela cadre avec la pratique	Idem	Idem
Le stock de travailleurs migrants internationaux	Les statistiques du stock et des flux de migrants fournissent des informations sur le nombre de travailleurs migrants internationaux présents dans le pays et les changements de travailleurs migrants internationaux présents dans le pays et les changements de leur statut migratoire et de leur statut de travail.	Oui	Oui	Oui
Le flux entrant de travailleurs migrants internationaux	Le flux entrant de migrants internationaux en vue de travailler est le nombre de migrants internationaux en vue de travailler qui sont entrés dans le pays de la mesure durant la période de référence.	Ajustements à faire pour les non-résidents		
Le flux sortant de travailleurs migrants internationaux	Le flux sortant de travailleurs migrants internationaux est la somme : i) du nombre de travailleurs migrants internationaux qui ont quitté le pays de la mesure (ou sont décédés) durant la période de référence spécifiée ; ii) du nombre de travailleurs migrants internationaux qui sont restés dans le pays de la mesure mais qui sont sortis de la main-d'œuvre du pays durant la période de référence ; et iii) des travailleurs migrants internationaux non résidents dans le pays de la mesure dont le lien avec le marché du travail de ce pays s'est terminé durant la période de référence, quelle qu'en soit la raison. Le nombre de travailleurs migrants internationaux sortant du pays exclut les migrants internationaux en vue de travailler dans le pays de la mesure qui ont quitté ce pays (ou sont décédés) durant la période de référence, sans avoir jamais eu de lien avec le marché du travail de ce pays durant la période de référence.	Ajustements à faire pour les non-résidents	Idem	Idem

Conclusion

Les définitions des concepts relatifs à la migration de main-d'œuvre n'ont pas été considérées comme une préoccupation dans la conception des opérations de collecte de données (RGPH, EPCV et ENESI), mais celles qui existent sont compatibles avec ou adaptables aux normes retenues par la CIST 2018.

3.1.2

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)

En matière de flux et de présence des étrangers en Mauritanie, l'OIM a réalisé une série d'enquêtes pour établir la cartographie et déterminer les profils des migrants entre le 15 et le 30 novembre 2018 auprès de 544 migrants de la commune de Nouadhibou (Dakhlet Nouadhibou). Le rapport des résultats des enquêtes a été publié. Une estimation du nombre de migrants présents à Nouadhibou a été faite sur la base d'entretiens avec des informateurs clés. Il en ressort que la population migrante à Nouadhibou est estimée à un total de 32 384 individus vivant dans dix quartiers. Les principales nationalités présentes sont les Sénégalais (61 pour cent) et les Maliens (14 pour cent), et 87 pour cent des personnes enquêtées ont pu exercer une activité génératrice de revenu depuis leur arrivée. Les trois besoins principaux des migrants enquêtés sont : le travail, l'accès aux services de santé et la protection/sécurité. Pour 69 pour cent des migrants, Nouadhibou était la destination prévue au moment du départ.

A Nouakchott, la cartographie et les profils des migrants ont été réalisés entre avril et mai 2019. Le nombre de migrants dans la capitale est estimé à 84 000 personnes, dont 1 183 ont été interviewées. On y apprend que 94 pour cent ont eu une activité génératrice de revenu depuis leur arrivée à Nouakchott et que, pour 80 pour cent des migrants, il s'agit de leur destination finale au moment du départ.

Par ailleurs, l'OIM assure un suivi des mouvements transhumants. La dernière enquête étalée sur la période mars-avril 2018 a dénombré 1 355 troupeaux, avec un effectif global de 264 249 animaux et 5 399 personnes (dont 5 pour cent de femmes et 25 pour cent d'enfants) qui accompagnent les troupeaux.

3.1.3

Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR)

Le document le plus récent édité par le HCR en juillet 2019 est intitulé « Chemins croisés ». Il rend compte des résultats d'une enquête par échantillonnage pilotée par les répondants auprès des migrants et de réfugiés à Nouadhibou. Le document fait cas des points suivants :

- le profil de la population ;
- la migration et le déplacement forcé ;
- la situation légale ;
- la situation socio-économique ;
- les risques en matière de protection ;
- le cas spécifique des enfants ;
- l'exposition à des organisations travaillant avec des réfugiés ou des migrants.

Le rapport estime que 10 000 migrants et réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne vivent à Nouadhibou, dont trois quarts d'hommes et un quart de femmes. Ils proviennent essentiellement de cinq pays : le Mali (27 pour cent), la Guinée (19 pour cent), le Sénégal (13 pour cent), le Nigéria (12 pour cent) et la Côte d'Ivoire (11 pour cent). Ils sont à plus de 70 pour cent musulmans. On a dénombré 606 adolescents (14-17 ans). En outre, 35 pour cent des migrants et des réfugiés ont donné naissance à des enfants nés en Mauritanie.

En juillet 2018, le GRDR a organisé, en partenariat avec l'IFAN-UCAD, APS et l'université de Nouakchott Al-Aasriya (faculté des lettres et des sciences humaines), un forum intitulé « Les migrations au service du développement des territoires ». Les débats ont porté sur les données et informations produites dans le cadre du projet « Migration et développement en Mauritanie ». En fait, il s'agit des résultats de 450 mini-enquêtes réalisées au cours de dix-huit mois. Elles ont concerné quatre profils migratoires, correspondant à quatre communes : Kaédi, Nouadhibou, Riyadh (Nouakchott) et Sélibabi.

Chaque profil a fait l'objet d'un rapport spécifique. Tous les documents traitent des mêmes questions,

sur la base d'un plan identique en trois sections : « Le monde à la commune », « La commune dans le monde » et « Les dynamiques migration et développement ». Les migrants de retour dans chaque commune ont eu droit à une description détaillée de leur situation. En outre, des travaux ont été effectués au sujet de la diaspora et des associations, notamment en France.

Le GRDR a néanmoins fait cas des difficultés d'accès à l'information et de la complexité du recensement des étrangers présents sur le territoire national. Le choix de l'approche a été déterminant en raison de la méfiance des migrants sans papiers à l'égard de tout ce qui s'apparente à l'Etat.

3.2

Les rapports et registres administratifs

La collecte de données à l'ANAPEJ s'effectue à partir des fiches d'inscription avec un formulaire d'offre, des fiches de prospection et des fiches d'enregistrement. Une exploitation sommaire est effectuée par l'Observatoire de l'emploi sur un tableau de synthèse qui résume également les activités de l'agence. Celle-ci dispose d'une base de données pour la gestion des demandes d'emploi et d'un site Web (www.anapej.org) qui donne des informations sur ses activités.

L'ANAPEJ gère deux bases de données :

- Une ancienne où sont enregistrés 50 000 demandeurs d'emploi environ, avec comme identifiant l'ancienne carte d'identité nationale. Elle utilise une technologie qui n'est pas compatible avec les outils actuels de gestion de base de données. Elle a été élaborée avec les moyens propres de l'agence.
- Une nouvelle qui enregistre aujourd'hui (septembre 2019) environ 38 000 demandeurs d'emploi. Elle a été élaborée en 2013 avec l'appui financier de l'UE et technique du BIT (base sous-régionale). Elle utilise le nouveau numéro national d'identification.

Au total, ce sont environ 88 000 demandeurs d'emploi qui figurent sur les deux bases, mais aucune ne consigne a posteriori ce que sont devenus les chômeurs inscrits. Seule une partie de ces inscrits sont suivis par l'ANAPEJ. L'exploitation technique s'étant avérée difficile, une refonte du système d'information intégré est en cours.

En matière d'études et de rapports sur l'emploi, la **Direction générale de l'emploi (DGE)** a réalisé depuis quelques années plusieurs études sur le marché de l'emploi, dont une revue sous forme de brochure (2015). Elle détient **une base de données sur l'emploi des étrangers détenteurs de permis de travail** et élabore sur cette base des situations trimestrielles non diffusées. Certaines de ces situations ont été archivées, mais la DGE ne dispose pas encore d'application métier ni de base de données dédiée à l'emploi.

A sa décharge, elle dispose de faibles moyens humains, informatiques et bureautiques. Pour cela, elle n'arrive pas encore à cerner le volume et la structure de la demande d'emploi en général, et encore moins de celui des migrants depuis et vers la Mauritanie.

La Direction générale du travail (DGT) réalise annuellement une campagne d'information auprès des employeurs à Nouakchott et dans les régions minières du Nord (Nouadhibou, Zouerate et Akjoujt). La dernière campagne nationale a été réalisée en 2016 et ses résultats n'ont pas été publiés. Ils sont repris ci-dessous.

Les données ci-dessous donnent les résultats de la campagne nationale d'application de la législation du travail pour l'année 2016

Tableau 4. Récapitulation des résultats de l'enquête annuelle DGT de Nouakchott

Wilaya de Nouakchott Ouest	
Nombre d'entreprises visitées : 36	
Nombre de travailleurs nationaux : 1 486 hommes et 485 femmes	
Nombre de travailleurs étrangers : 197	
Nombre de travailleurs étrangers sans permis : 75	
Nombre de mises en demeure : 18	
Nombre de PV d'infraction : 7	
Nouakchott Nord	
Nombre d'entreprises visitées : 187	
Nombre de travailleurs nationaux : 1 631 hommes et 25 femmes	
Nombre de travailleurs étrangers : 89	
Nombre de travailleurs étrangers sans permis : 89	
Nombre de mises en demeure : 17	
Nombre de PV d'infraction : 7	
Nouakchott Sud	
Nombre d'entreprises visitées : 73	
Nombre de travailleurs nationaux : 2 470 hommes et 75 femmes	
Nombre de travailleurs étrangers : 84	
Nombre de travailleurs étrangers sans permis : 9	
Nombre de mises en demeure : 7	
Nombre de PV d'infraction : 2	
Récapitulation à Nouakchott	
296 entreprises visitées	
6 172 travailleurs nationaux : 5 587 hommes et 585 femmes	
370 travailleurs étrangers	
173 travailleurs étrangers sans permis	
42 mises en demeure	
16 PV d'infraction	

Tableau 5. Résultats de l'enquête DGE à l'intérieur du pays

Wilaya de Dakhlet Nouadhibou						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
31	3 998	476	136	78	15	5
Wilaya d'Assaba						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
16	450	6	52	30	5	1
Hodh El Gharbi						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
10	86	8	4	4	7	0

Hodh Chargui						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
8	339	2	29	0	1	0
Wilaya de Gorgol						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
16	348	25	70	25	16	0
Wilaya de Trarza						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
05	381	7	1	1	4	0
Wilaya de Brakna						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
13	202	16	33	3	10	0
Tiris Zemour						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers avec permis	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
8	4 713	4 683	30	0	3	0
Adrar						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleuses nationales	Nombre de travailleurs étrangers avec permis	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions	
					Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction
39	679	662	14	3	39	0
Inchiri						
Nombre d'entreprises visitées	Nombre de travailleurs nationaux	Nombre de travailleurs étrangers avec permis	Nombre de travailleurs étrangers sans permis	Sanctions		
				Nombre de mises en demeure	Nombre de PV d'infraction	
4	849	784	65	0	2	0

Tableau 6. Récapitulation des résultats de l'enquête annuelle DGE à l'intérieur du pays

Récapitulation hors Nouakchott

150 entreprises visitées
434 travailleurs étrangers
141 travailleurs étrangers sans permis
102 mises en demeure
6 PV d'infraction

3.3 Les travaux d'analyse et de recherche

On peut citer les travaux ci-après :

1. Etat des lieux des données sur la migration de main-d'œuvre en Mauritanie, juin 2011, par Mamadou S. Niang, coordinateur du Centre Guide pour la migration ;
2. Brochure sur la migration en RIM, répertoire des textes, des acteurs et des publications, 2012, publiée par l'Université de Nouakchott et le GRDR ;
3. Etude diagnostique sur la gestion de la migration en Mauritanie, Focus sur la migration féminine subsaharienne à Nouakchott, publié par Mauritanie Perspectives, avril 2017 ;
4. Analyse approfondie des résultats de l'ENESI 2017, réalisée par le projet d'appui à la formation et l'emploi des jeunes, octobre 2018.

Conclusion

Chaque producteur collecte, suivant ses méthodes et moyens, des informations et données qui globalement contribuent à la connaissance d'un aspect de la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. Seul le RGPH4, grâce à un questionnaire relativement détaillé, permet potentiellement de répondre aux demandes en matière de stock de migrants travailleurs, mais pas pour les migrants mauritaniens de retour ni pour les travailleurs étrangers non résidents.

Les autres sources produisent des données parcellaires et souvent incomplètes en fonction de leurs centres d'intérêt et sans coordination ni recherche de synergies avec d'autres institutions impliquées dans la production d'informations sur la migration de main-d'œuvre. Dans tous les cas, les données sont rarement désagrégées selon les critères de qualité.

3.4 Table de correspondance par rapport aux définitions de la 20^e CIST

Les sources de données officielles sont évaluées à l'aune de la 20^e CIST. Pour cela, la table ci-dessous :

i) indique les correspondances entre les sources de données disponibles sur la migration de main-d'œuvre (RGPH, ENESI...) et les directives de la 20^e CIST (ainsi, pour chacune des sources de données, elle identifie les groupes de travailleurs que cette source permet de mesurer) ;

ii) indique les degrés d'alignement des sources de données nationales sur les directives de la 20^e CIST (alignement des définitions utilisées, voir plus haut 3.1) ;

iii) identifie les gaps, groupes de travailleurs migrants qui sont non couverts par les sources de données officielles. A noter toutefois que les statistiques établies sur la base des déclarations ne sont pas exhaustives et que la plupart des travailleurs migrants ne sont pas déclarés, comme cela est détaillé au chapitre 3.

Tableau 7. Table de correspondance

Institution	Sources d'information	Migrants internationaux		Travailleurs migrants internationaux			Migrants internationaux en vue de travailler	Travailleurs migrants internationaux de retour	
		Population étrangère	Population née à l'étranger	Résidents habituels : stock	Non-résidents : flux	Variation de stock	Flux	Stock	Flux
Office national de la statistique	Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)	X	X	X	ND	ND	ND	ND	X
	Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI)	ND	ND	ND	ND	ND	X	ND	X
Direction générale du travail	Gestion des dossiers de la main-d'œuvre étrangère	ND	ND	ND	ND	ND	X	ND	ND
Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes	Placement de la main-d'œuvre mauritanienne à l'étranger	ND	ND	ND	ND	ND	X	ND	ND
Direction générale de l'emploi	Placement de la main-d'œuvre étrangère	ND	ND	ND	ND	ND	X	ND	ND
Direction générale de la sûreté nationale	Permis de séjour	X	ND	X	ND	ND	ND	ND	ND
Direction générale de la sûreté nationale	Visas aux frontières	ND	ND	ND	X	ND	X	ND	ND
Direction des Mauritanais de l'étranger	Statistiques consulaires	ND	ND	X	ND	ND	ND	ND	ND

4

L'ANALYSE DES MÉCANISMES ACTUELS DE COLLECTE

L'analyse des mécanismes actuels de collecte

Il n'existe pas un système d'information en tant que tel sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. En fait, il n'existe que des rudiments d'informations incomplètes, parcellaires et éparpillées entre plusieurs structures sans lien organisationnel ou institutionnel. Il en résulte un système embryonnaire, sans coordination effective pour en assurer la cohérence globale.

4.1 L'évaluation de la qualité des données disponibles

Chacune des sources de données sur les stocks et les flux sera évaluée à l'aune de la même méthodologie, qui consiste à s'interroger sur le contenu de chaque produit, en quoi il répond aux besoins des utilisateurs, singulièrement les principales directives, repères et attentes en matière de statistiques sur la migration de main-d'œuvre (CIST 2018 ; ODD 2017 ; UNDESA ; l'UA³). Les forces et les faiblesses par rapport à ces questions seront également analysées.

Encadré 1. Cadre d'évaluation de la qualité des données

Plusieurs cadres d'évaluation de la qualité des données coexistent. Ils s'inspirent plus ou moins des principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. Tous prennent en compte les différentes dimensions de la qualité et toutes les étapes du processus statistique de collecte, d'analyse et de diffusion des données. Ainsi, on peut citer le Cadre de qualité pour les activités statistiques de l'OCDE intitulé Quality Framework for OECD Statistical Activities. Pour sa part, le Fonds monétaire international (FMI) a mis au point un Système général de diffusion des données (SGDD) et un Cadre d'évaluation de la qualité des données du FMI (CEQD).

L'évaluation de la qualité des données sur la migration de main-d'œuvre se réfère ici au CEQD du FMI. Les différentes dimensions de la qualité sont passées en revue à travers l'environnement institutionnel, le processus et les résultats statistiques (principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies).

Les évaluations effectuées à l'aide du CEQD se réfèrent généralement à six dimensions structurées en 12 principes, mais on ne retiendra ici que les plus significatives (voir encadré 2). Chacune des catégories de sources de données sera appréciée séparément.

³Union africaine

Encadré 2. Principes de qualité des données statistiques

Environnement institutionnel

Les facteurs institutionnels et organisationnels ont une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de tout organisme statistique.

Principe 1 : Cadre politique et juridique. L'environnement juridique et institutionnel régissant tout organisme statistique (BNS⁴ et le cas échéant les autres autorités statistiques) a une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité de l'organisme.

Principe 2 : Adéquation des ressources. L'organisme statistique s'assure que les ressources sont proportionnées aux programmes statistiques, personnels, installations, équipements, technologies, formations et financement de ses systèmes d'information.

Principe 3 : Sensibilisation à la qualité. La qualité est la clé de voûte des activités statistiques. L'organisme statistique identifie systématiquement et régulièrement les points faibles et les points forts afin d'améliorer continuellement la qualité du processus et de la production.

Principe 4 : Professionnalisme. Les politiques et pratiques statistiques sont guidées par des principes professionnels.

Principe 5 : Transparence. L'organisme statistique produit et diffuse les statistiques d'une façon objective et transparente, dans le cadre de laquelle les utilisateurs sont traités équitablement.

Principe 6 : Normes éthiques. Les politiques et les pratiques sont conformes à des normes éthiques.

Processus statistiques

Les normes, les directives et les bonnes pratiques internationales doivent être parfaitement respectées dans le cadre des processus utilisés par les organismes statistiques afin d'organiser, de collecter, de traiter et de diffuser les statistiques officielles.

Principe 7 : Solidité de la méthodologie. La base méthodologique des statistiques produites suit les normes, principes directeurs et bonnes pratiques internationaux.

Principe 8 : Exactitude et fiabilité. Les sources de données et les techniques statistiques sont solides et les résultats des statistiques brossent un portrait suffisamment fidèle de la réalité.

Résultats des statistiques

Les statistiques disponibles doivent répondre aux besoins des usagers. Les aspects importants sont la pertinence, la périodicité et le caractère opportun, la cohérence et l'accessibilité ainsi que la clarté.

Principe 9 : Pertinence. Les statistiques répondent aux besoins actuels et potentiels des utilisateurs : pertinence par rapport aux questions politiques actuelles ; désagrégation, plus particulièrement géographique, jusqu'à un niveau approprié ; couverture représentative.

Principe 10 : Périodicité et caractère opportun. Les statistiques sont publiées en temps utile, selon une périodicité acceptée au plan international.

Principe 11 : Cohérence. Les statistiques sont cohérentes avec un ensemble de données et au fil du temps, ainsi qu'avec d'autres ensembles de données importants.

Principe 12 : Accessibilité et clarté. Les statistiques et métadonnées sont aisément disponibles, présentées d'une façon claire et compréhensible, et un soutien aux utilisateurs est disponible. Ceci se rapporte : aux méthodes de publication et de diffusion ; à la disponibilité complète des résultats et des métadonnées ; à l'orientation des publications vers les utilisateurs des statistiques.

⁴Bureaux nationaux de statistique

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes opérations de collecte des données au niveau national qui ont plus ou moins traité les questions de migration.

Tableau 8. Cartographie des opérations de Collecte et d'Analyse de Données de l'ONS

Source	Taille de l'échantillon	Méthode d'échantillonnage	Couverture géographique	Périodicité/Séries disponibles	Mode de stockage des données	Traitements des migrations	Accessibilité
RGPH	Exhaustif	Exhaustif	Tout le territoire national	Douze ans entre le RGPH 2000 et le RGPH 2013	Fichiers électroniques et volumes publiés	Un module du questionnaire	Diffusion générale Site ons.mr Documentation ONS
EPCV			Echantillon national	Six ans entre l'EPCV 2008 et l'EPCV 2014	Fichiers électroniques et un rapport publié	Un module du questionnaire	Diffusion générale Site ons.mr Documentation ONS
ENESI			Echantillon national		Fichiers électroniques et un rapport publié	Quelques questions	Diffusion générale Site ons.mr Documentation ONS
MICS			Echantillon national		Fichiers électroniques et un rapport publié	Quelques questions	Diffusion générale Site ons.mr Documentation ONS

L'examen du questionnaire du RGPH 2013 (voir encadré 3) montre que la plupart des données sur le stock et sur les flux ainsi que les indicateurs peuvent être renseignés à la demande ou si les services de l'ONS sont suffisamment sensibilisés à la nécessité de produire les tableaux nécessaires et de les publier.

Encadré 3. Extrait du questionnaire RGPH4 de l'ONS

VIII. Réserve aux résidents étrangers âgés de 15 ans ou plus

- Cause de l'arrivée en Mauritanie
- Intention de quitter la Mauritanie
- Est-ce que (nom) a l'intention de quitter la Mauritanie au cours des trois prochaines années ?
- Quel est le pays de destination de (nom) s'il a l'intention de quitter ?
- Si (nom) a l'intention de quitter la Mauritanie, quel est le principal obstacle qui l'empêche de quitter maintenant ?

IX. Réserve aux Mauritaniens qui étaient membres des ménages et qui résident actuellement à l'étranger

- Au cours des cinq dernières années, y a-t-il des membres de votre ménage qui se sont installés à l'étranger et qui y résident actuellement et en cas de retour vont rejoindre le ménage ?
- Si oui, enregistrer leur nombre et remplir le tableau suivant :
- Enregistrez les noms et codes des membres du ménage qui ont migré au cours des cinq dernières années et qui résident actuellement à l'étranger
- Lien de parenté avec le chef de ménage
- Enregistrez l'âge de (nom) en années révolues au départ de la Mauritanie
- Quel est le diplôme le plus élevé atteint par (nom) au moment du départ ?
- Enregistrez l'année de départ de (nom)
- Enregistrez la principale raison de la migration de (nom)
- Enregistrez le nom du pays de la résidence actuelle de (nom)

On note toutefois les observations suivantes :

Les bases méthodologiques : les définitions et concepts des statistiques sur la migration de main-d'œuvre utilisés dans le cadre du RGPH4 ont suivi les normes et les bonnes pratiques en vigueur. Les principes d'archivage des données ont été respectés.

En matière d'exactitude et de fiabilité des données du RGPH4, seule une enquête post-censitaire (EPC) a été réalisée par les services de l'ONS. Elle a donné lieu à un rapport interne. On y apprend que le taux de couverture global s'élève à 93 pour cent, ce qui signifie une omission nette de 7 pour cent de la population. A Nouakchott, le taux de couverture est de 94,3 pour cent, il est de 93,5 pour cent dans les autres villes et de 91,1 pour cent en milieu rural.

Concernant la pertinence et l'utilité (principe 9), il n'a pas été organisé de concertation avec les utilisateurs de données au sujet de la migration de main-d'œuvre. Hormis l'ONS, les autres structures productrices de données ne diffusent pas suffisamment les résultats de leurs travaux statistiques. On a vu plus haut que les informations sur la migration de main-d'œuvre, quand elles existent, sont jalousement conservées en interne et restent inaccessibles au public.

S'agissant de la cohérence et de la comparabilité (principe 11), il n'existe pas de séries de données cohérentes et comparables sur une longue période, rendant ainsi hasardeuses les évolutions et interprétations.

La cohérence entre les différentes sources de données laisse à désirer, avec des écarts trop élevés entre les chiffres selon les sources (voir plus haut). Il importe donc de passer en revue les bases méthodologiques et conceptuelles en présence de représentants de toutes les sources concernées pour trouver une solution consensuelle. Il faudra en particulier harmoniser les définitions et les concepts utilisés, notamment les critères d'identification des migrants. En outre, les nomenclatures doivent être harmonisées (nomenclatures des domaines d'activité et des professions) pour ne pas compromettre les possibilités de comparaison et de classification.

En matière d'accessibilité et de clarté, on a noté plus haut que l'ONS dispose d'un site Web actif et riche en publications, y compris les résultats du RGPH, dont un volume est consacré aux caractéristiques migratoires. Par contre, tous les autres producteurs de données sur la migration ne partagent pas les informations disponibles, sinon avec un groupe restreint. En fait, il existe des contraintes qui expliquent cette situation : i) la pénurie de ressources ; ii) les difficultés de mise à jour régulière des données ; iii) la crainte que des données accessibles n'exposent les producteurs de données aux critiques, notamment celles des décideurs politiques.

Conclusion

Les données du RGPH et des autres enquêtes ne permettent pas de renseigner tous les indicateurs sus-énumérés, même si le RGPH donne suffisamment d'informations sur le stock à une date donnée et le flux depuis (module VIII) et vers la Mauritanie (module IX). Le volume 6 traite des migrations à la fois internes (A) et internationales (B). On y trouve quelques données sur les immigrants internationaux et sur les émigrants mauritaniens à l'étranger. Les données publiées concernent essentiellement la répartition selon l'âge au départ, le motif de départ, le diplôme le plus élevé au départ et le pays de résidence actuel. Toutes les données sont ventilées par sexe.

Pour mieux répondre aux besoins de renseignements des indicateurs conformes aux normes internationales, il sera nécessaire de revoir le questionnaire du module sur les migrations internationales à administrer au prochain RGPH, prévu en 2023. En attendant, l'enquête nationale ENESI programmée en 2020 pourra suppléer à cette insuffisance. Il faudra introduire un module standardisé sur la migration de main-d'œuvre où figureront des questions sur les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, niveau d'éducation, pays de naissance, pays de nationalité, pays de résidence habituelle) et sur les caractéristiques du travail des migrants (statut vis-à-vis de la main-d'œuvre, branche d'activité, profession, durée de l'emploi, revenu lié à l'emploi), ainsi que des questions sur les transferts de fonds reçus par les ménages.

En matière d'exactitude et de fiabilité des données administratives, elles sont pour la plupart incomplètes et non exhaustives. Qu'il s'agisse de données issues de la gestion interne de l'administration ou des déclarations administratives, elles sont mal exploitées et inaccessibles pour le public. En effet, il n'existe pas d'obligation pour les émigrants ou immigrants de fournir les informations adéquates.

Par ailleurs, le manque de rigueur et de sanction conjugué à la prédominance des activités informelles rend les informations peu exhaustives, voire insignifiantes (fichiers de la CNSS, listes consulaires...).

En matière d'exactitude et de fiabilité des données administratives (principe 8), elles ne sont pas exhaustives. En outre, elles ne sont pas régies par un système unifié de collecte.

Chaque acteur effectue au mieux un enregistrement des informations relatives aux migrants qui entrent dans son champ de compétences. Il en résulte que les chiffres varient sensiblement selon les sources. On se retrouve avec des données qui ne sont pas homogènes. D'ailleurs, toutes les informations collectées reflètent non pas une approche de collecte de données sur la migration de main-d'œuvre mais des activités administratives. Ce qui explique toute la difficulté de produire des données harmonisées, dans la mesure où les registres administratifs n'ont pas été conçus préalablement pour répondre aux besoins d'une standardisation des données sur la migration de main-d'œuvre.

4.2 Les points forts de la situation actuelle

Le cadre réglementaire et de gestion globale des activités statistiques a été adopté depuis longtemps (la structure centrale de statistique existe depuis le milieu des années soixante). Il existe une loi statistique (n° 2005-017 du 27 janvier 2005 relative à la statistique publique). Le SSN est légalement structuré mais non fonctionnel. Une Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2016-2020) a été élaborée et validée avec un schéma directeur, mais la mise en œuvre de la SNDS 2011-2015 n'a pas fait l'objet d'une évaluation indépendante.

En dépit des lacunes qui sont détaillées ci-dessous, plusieurs opérations de collecte et d'analyse des données statistiques ont été réalisées au cours des cinq dernières années. Chacune donne quelques indications sur la migration depuis et vers la Mauritanie en général : le RGPH 2013, l'EPCV 2014, l'ENESI 2017 et l'enquête MICS 2015, mais aucune source ne répond complètement aux directives et attentes du BIT.

4.3 Les points faibles de la situation actuelle

Les données statistiques jusqu'ici produites se caractérisent par : i) l'irrégularité ; ii) l'insuffisance quantitative et qualitative des données pour élaborer les indicateurs de base du marché du travail en général (précarité, discontinuité et irrégularité dans la collecte des données) ; iii) la faiblesse de l'analyse et de la diffusion des données existantes ; iv) la faible complémentarité entre les structures nationales ; v) les faibles capacités techniques et technologiques des producteurs des informations, notamment pour ce qui est de la migration et du marché du travail, des outils harmonisables (concepts, définitions et nomenclatures utilisés, répertoire des migrants de travail, etc.).

Les infrastructures statistiques sont rudimentaires. Il en est ainsi de l'Observatoire de l'emploi (ANAPEJ) mais aussi des services régionaux de l'ONS, dont la plupart se réduisent à un bâtiment loué et à un responsable peu motivé (rémunération non compétitive), et sans ressources ni outils de travail (un gardien ou un planton)⁵. Dans ce contexte, il ne leur est pas possible de réaliser des opérations même des plus simples comme la collecte des informations produites par les autres services régionaux (état civil, police pour les régions frontalières).

⁵Cas de grandes régions comme le Gorgol ou l'Assaba mais aussi le Guidimagha.

Les concepts et définitions, la méthodologie de collecte sur les stocks et flux de migrants depuis et vers la Mauritanie ne sont pas harmonisés au niveau des structures concernées.

L'hétérogénéité et la rareté⁶ des formations de base (langues de formation et de travail) et la faiblesse des rémunérations du personnel sont, entre autres, à l'origine de l'instabilité et des faibles capacités des ressources humaines dans les services producteurs de statistiques en général et celles des migrations et du travail en particulier.

En matière de données, on note l'absence : i) d'objectifs à moyen et à long terme relatifs aux priorités du système d'information sur les migrations de main-

d'œuvre ; et ii) d'un cahier des charges en matière de disponibilité, de publication et de diffusion des informations relatives aux migrations. A titre d'exemple, il existait un module migrations dans l'EPCV. Il a été jusqu'ici utilisé, mais il a été supprimé pour l'EPCV 2019.

Il découle de ce qui précède que le système national actuel d'information sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie, ou ce qui en tient lieu, a encore beaucoup de progrès à faire pour : i) répondre convenablement aux attentes des utilisateurs ; et ii) élaborer régulièrement et périodiquement des informations à jour, fiables et de qualité (pertinentes et efficaces) sur la nature et l'ampleur des migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ainsi que sur les conditions de vie des migrants.

4.4 Les opportunités à saisir

Il existe des normes internationales de statistiques du travail (recommandations de la 20^e CIST ; ODD 17 sur la désagrégation des données, notamment par genre et statut migratoire) ainsi que des normes internationales en général (UNDESA) : type d'enquête et module immigration/émigration disponible, méthodologie de collecte (en particulier pour réduire les biais liés à la qualité de l'échantillon des populations en situation irrégulière), traitement des données post-enquête, stockage et accessibilité, tables de correspondance et interopérabilité des bases.

La mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP 2016-2030) et de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS 2016-2020) constitue une opportunité pour pallier les insuffisances en matière de disponibilité d'une information régulière et de qualité sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. Tant il est vrai que l'existence et la qualité du système d'information sur les migrations sont au centre des préoccupations non seulement de la Mauritanie mais aussi de la communauté internationale.

Depuis plusieurs années, le gouvernement accorde une grande importance aux phénomènes migratoires à travers : i) l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM, 2011) ; ii) le Programme d'appui à la mise en œuvre de la SNGM, qui vise à améliorer la coordination et les connaissances autour de la migration ; iii) la Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (SNGIF) ; et iv) la mise en place d'un système national d'asile avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR). Mais l'efficacité de la mise en œuvre de ces stratégies dépend du système de collecte des données et de la fiabilité des informations produites, sur lesquelles reposent le suivi et l'évaluation.

Ce la requiert : i) l'identification d'indicateurs pertinents qui permettent de mesurer périodiquement l'évolution de la situation ; et ii) le renforcement du système d'information sur les migrations de main-d'œuvre à travers l'amélioration des capacités techniques des structures productrices des statistiques sus-énumérées (chapitre 3). Ces deux aspects seront intégrés dans les recommandations formulées au chapitre 6.

⁶En particulier pour les cadres intermédiaires (assistants de travaux statistiques ou adjoints techniques).

4.5 Les menaces à prendre en compte

La volonté politique des décideurs est un facteur déterminant dans la mise en œuvre efficace des recommandations qui sont déclinées ci-dessous (chapitre 6) et dans la continuité des engagements. Cela devra se traduire de la façon suivante :

- i) En matière d'organisation institutionnelle, la coordination du système d'information sur les migrations est essentielle. Elle doit être confiée à l'un des acteurs les plus actifs.
- ii) Pour que le système d'information sur les migrations de main-d'œuvre ait des chances d'être efficace et durable, les acteurs doivent disposer de moyens matériels (stockage de l'information, bases de données, archivage...) et financiers pour les missions de formation, de collecte et de diffusion de l'information.

Conclusion

L'évaluation des données produites sur la migration de main-d'œuvre révèle des insuffisances manifestes : i) il n'existe pas de système de coordination des activités de collecte, de méthodologies, de concepts et normes ; ii) les données produites ne sont pas analysées et sont encore moins évaluées ; iii) il n'existe pas de souci de leur adaptation aux besoins des utilisateurs ; et iv) elles sont difficiles à utiliser pour effectuer des comparaisons internationales.

Encadré 4. Indicateurs clés de la migration de main-d'œuvre

Les indicateurs clés pour les travailleurs migrants internationaux

Le stock de travailleurs migrants internationaux à mi-parcours de la période couverte, en distinguant les travailleurs migrants internationaux des catégories résidents habituels et non-résidents.

Le taux de participation à la main-d'œuvre, le ratio emploi/population et le taux de chômage des migrants internationaux.

Les indicateurs clés pour le flux entrant de migrants internationaux en vue de travailler

Le flux entrant de migrants internationaux en vue de travailler durant la période de référence choisie, en identifiant séparément le nombre de migrants temporaires et, le cas échéant, le nombre de migrants circulaires.

La part du flux entrant de migrants internationaux en vue de travailler dans le flux entrant total de migrants internationaux durant la période de référence, quelle que soit la raison de la migration.

Les indicateurs clés pour les travailleurs migrants internationaux de retour

Le stock de travailleurs migrants internationaux de retour à mi-parcours de la période de référence choisie.

La part de travailleurs migrants internationaux de retour dans la population en âge de travailler du pays de la mesure à mi-parcours de la même période de référence.

Le flux entrant de travailleurs migrants internationaux de retour dans le pays de la mesure durant la période de référence choisie.

5

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION ET D'HARMONISATION

Recommandations en matière d'amélioration et d'harmonisation

Les pistes d'amélioration des données en termes de conception, d'harmonisation nationale et internationale, de méthodologie de collecte, de traitement et d'accessibilité concernent les deux principaux volets : les statistiques sur les stocks et les informations sur les flux. Il existe toutefois des préalables à prendre en considération : i) l'engagement de tous les acteurs, notamment publics et internationaux ; ii) le caractère complémentaire de toutes les sources même si, pour la commodité, elles sont traitées séparément.

En outre, il faudra s'assurer de l'appui technique des partenaires au développement, notamment le BIT et le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), en vue d'apporter une contribution efficace à la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Pour les besoins de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies, de mesure des tendances, les indicateurs clés sus-énumérés (section 5.1) doivent être élaborés et publiés régulièrement selon une périodicité à convenir.

5.1 Les pistes immédiates d'amélioration des données

Les interventions à mettre en œuvre sont pour la plupart communes à toutes les sources de données, mais ce sont les résultats qui sont ciblés. Tous les acteurs impliqués doivent adopter **les notions, concepts de base pour la collecte des données et le choix des indicateurs** les plus pertinents en référence aux normes internationales. Les indicateurs clés doivent être désagrégés selon le sexe, le pays d'origine, le pays de destination, le pays du lien avec le marché du travail.

Il faudra d'abord harmoniser les définitions et concepts que tous les acteurs devront adopter. Tous les éléments de collecte et de tabulation des données doivent être clairs et précis pour tous les acteurs du système. En effet, les éléments de la collecte des données sont essentiels. Ils doivent fournir des informations précises et qui répondent aux besoins des utilisateurs des données sur les migrations internationales de main-d'œuvre.

Ces données concernent : i) les caractéristiques sociodémographiques, ii) le statut migratoire et de travail des migrants internationaux, des migrants internationaux en vue de travailler et iii) des travailleurs migrants internationaux de retour.

Les principales caractéristiques sociodémographiques : sexe ; date de naissance ; situation matrimoniale ; niveau d'éducation atteint ; type d'habitation ; pays de naissance et pays de naissance des parents ; nationalité ; pays de résidence habituelle ; dernier pays de résidence habituelle ; langues parlées du pays où existe le lien avec le marché du travail.

Les principales caractéristiques de la migration : objectif de la migration ; type de visa obtenu, permis de séjour, permis de travail ; nature permanente, temporaire ou circulaire de la migration ; durée du séjour ; date de première entrée dans le pays où la personne

a un lien avec le marché du travail ; et, pour les travailleurs migrants internationaux de retour, date du dernier départ du pays.

Les principales caractéristiques du travail : situation en matière d'emploi ; branche d'activité économique ; profession ; situation dans la profession ; temps de travail ; durée de l'emploi ; revenu lié à l'emploi ; envois de fonds à l'extérieur du pays où la personne travaille ; droits à la sécurité sociale dans le pays où elle travaille.

Recommandation 1 : Améliorer la qualité et la régularité des données des sources de statistiques sur les stocks

La principale source est l'ONS. En conséquence, il faudra axer les efforts sur la formation et la sensibilisation des équipes de conception et de mise en œuvre du prochain recensement de population (RGPH5), dont les travaux vont probablement commencer en 2021 si on veut respecter la périodicité décennale. L'équipe est logée à la Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

Les autres équipes qu'il faudra former et sensibiliser aux concepts et méthodologies sont celles qui participent à la conception et à la mise en œuvre des enquêtes auprès des ménages, notamment :

- l'Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI), qui est pertinente pour les cas des travailleurs migrants internationaux de la catégorie 14 (a), c'est-à-dire résidents habituels ;
- l'Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV).

Des séminaires de formation regroupant toutes ces équipes (RGPH, ENESI, EPCV) doivent être organisés sur la conception, la méthodologie d'intégration des modules, les questionnaires dans les opérations de collecte de données et le traitement à faire pour répondre aux besoins en données sur les stocks et flux de migrants depuis et vers la Mauritanie. L'idéal serait d'organiser ces séminaires à répétition, en associant d'autres producteurs d'information comme les acteurs pouvant mener des enquêtes sur les migrations ou ciblant des populations bénéficiant de protection internationale (camp de réfugiés de Mberra⁷).

Des accords devront être conclus avec chaque producteur dont les équipes auront bénéficié de renforcement des capacités. Les termes de chaque accord incluent des obligations réciproques et l'unité productrice devra se soucier, dès la conception des opérations, des voies et moyens pour intégrer les questions qui permettent de renseigner les indicateurs relatifs à la migration depuis et vers la Mauritanie.

Dans ce cadre, il est vivement souhaitable de saisir l'opportunité de la prochaine enquête ENESI, prévue au cours de l'année 2021, pour intégrer un module complet sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie. Ce sera l'occasion d'organiser des ateliers de travail. Leur contenu sera axé sur : le pourquoi des statistiques sur les migrations depuis et vers la Mauritanie ; le contenu du questionnaire ; les données de synthèse et indicateurs. En attendant, les questions les plus urgentes ont été transmises à l'ONS pour rattraper la situation en les intégrant dans le questionnaire en cours de test. Les opérations de collecte de données auprès des ménages ont démarré au cours du mois d'octobre 2019.

Recommandation 2 : Améliorer la qualité et la régularité des données provenant des sources de statistiques sur les flux

L'amélioration des sources de statistiques sur les flux passe par la consolidation des efforts concernant l'enregistrement : i) des personnes aux frontières ; ii) des permis de résidence aux étrangers ; iii) des permis de travail accordés ; et iv) des visas d'entrée accordés.

Des contacts doivent être pris avec les services publics concernés (MIDEC, MAEC, DGE), pour les sensibiliser et leur accorder un appui technique en cas de besoin.

Recommandations 3 : Améliorer la qualité et la régularité des données des autres sources

D'autres sources produisent des informations qui peuvent être utilisées pour améliorer les statistiques sur les stocks et flux de migration depuis et vers la Mauritanie. Il s'agit notamment : des registres de population de l'ANRPTS ; des registres des étrangers tenus par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) ; des étrangers assurés à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) ; des registres des contribuables étrangers (DGI) ; et de ceux des abonnements aux services d'eau (SNDE), d'électricité (SOMELEC) et de téléphone (ARE).

⁷Réfugiés maliens dans le Hodh Chargui (Bassiknou).

Comme pour les sources sur les flux, il est nécessaire de prendre des contacts pour l'accès aux données et d'initier le cas échéant des interventions pour améliorer la qualité et l'exploitation des informations collectées.

Le tableau ci-dessous résume les recommandations en rapport avec les parties prenantes auxquelles elles s'adressent.

Tableau 9. Tableau des principales recommandations

Recommandation	Objectif de la recommandation	Parties prenantes concernées
1. Améliorer la qualité et la régularité des données des sources de statistiques sur les stocks	Introduction de modules harmonisés et pouvant répondre aux besoins en indicateurs sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie dans les questionnaires des RGPH, EPCV et ENESI	Gouvernement ; ONS ; PTF ; SIMEF-MT
2. Améliorer la qualité et la régularité des données provenant des sources de statistiques sur les flux	Amélioration des sources de statistiques sur les flux à travers la consolidation des efforts concernant l'enregistrement des flux	MIDEC ; MAEC ; DGE ; SIMEF-MT
3. Améliorer la qualité et la régularité des données des autres sources	Coordination des différentes sources potentielles secondaires, et harmonisation des concepts et définitions en vue de contribuer à la production de données sur les flux	SIMEF-MT ; ANRPTS ; DGSN ; CNSS ; DGI ; SOMELEC ; SNDE ; ARE ; ONMT

5.2

La mise en place de mécanismes de coordination, de renforcement des capacités et de partage interinstitutionnel des données statistiques et administratives

Le mécanisme proposé

Pour compléter les interventions suggérées plus haut, il est souhaitable de mettre en place un mécanisme de partage interinstitutionnel des données statistiques et administratives appuyé par un programme de renforcement des capacités. Les discussions que le consultant a eues avec les principaux acteurs montrent que ce mécanisme devra assurer les fonctions de coordination, de renforcement des capacités et de partage institutionnel des informations et données statistiques.

a) Le mécanisme de coordination et de partage

Ce mécanisme fait le lien entre les différents départements pour l'amélioration de l'utilisation des données et leur valorisation dans le pilotage des politiques publiques pertinentes. Il est à noter qu'il existe déjà, bien qu'il n'ait pas été mis en œuvre, un Système d'information sur le marché de l'emploi et de la formation (SIMEF). Les entretiens avec les responsables font penser à un consensus pour intégrer le nouveau mécanisme dans le SIMEF en élargissant ses attributions et en le renforçant avec de nouveaux membres. Il

pourra prendre la dénomination de SIMEF-MT (Système d'information sur le marché de l'emploi et de la formation-migrations de travail). On pourra ajouter à ses anciennes attributions les nouveaux éléments ci-dessous :

- ▶ coordination des activités des acteurs producteurs de données et d'informations sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ;
- ▶ harmonisation des méthodes ;
- ▶ partage des responsabilités en matière de collecte des données ;
- ▶ supervision des interventions de renforcement des capacités ;
- ▶ élaboration et diffusion de notes techniques et données sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

De nouveaux membres devront intégrer la composition du SIMEF, notamment l'ANRPTS.

Le schéma de fonctionnement du SIMEF-MT et les procédures d'animation du système ont été revus comme suit :

Le SIMEF-MT devra fonctionner sous forme de réseau où chaque composante a un rôle précis dans la mesure où elle est responsable de la production d'informations bien définies (acceptées par consensus des membres du réseau) et qui constituent les inputs des productions attendues du SIMEF-MT.

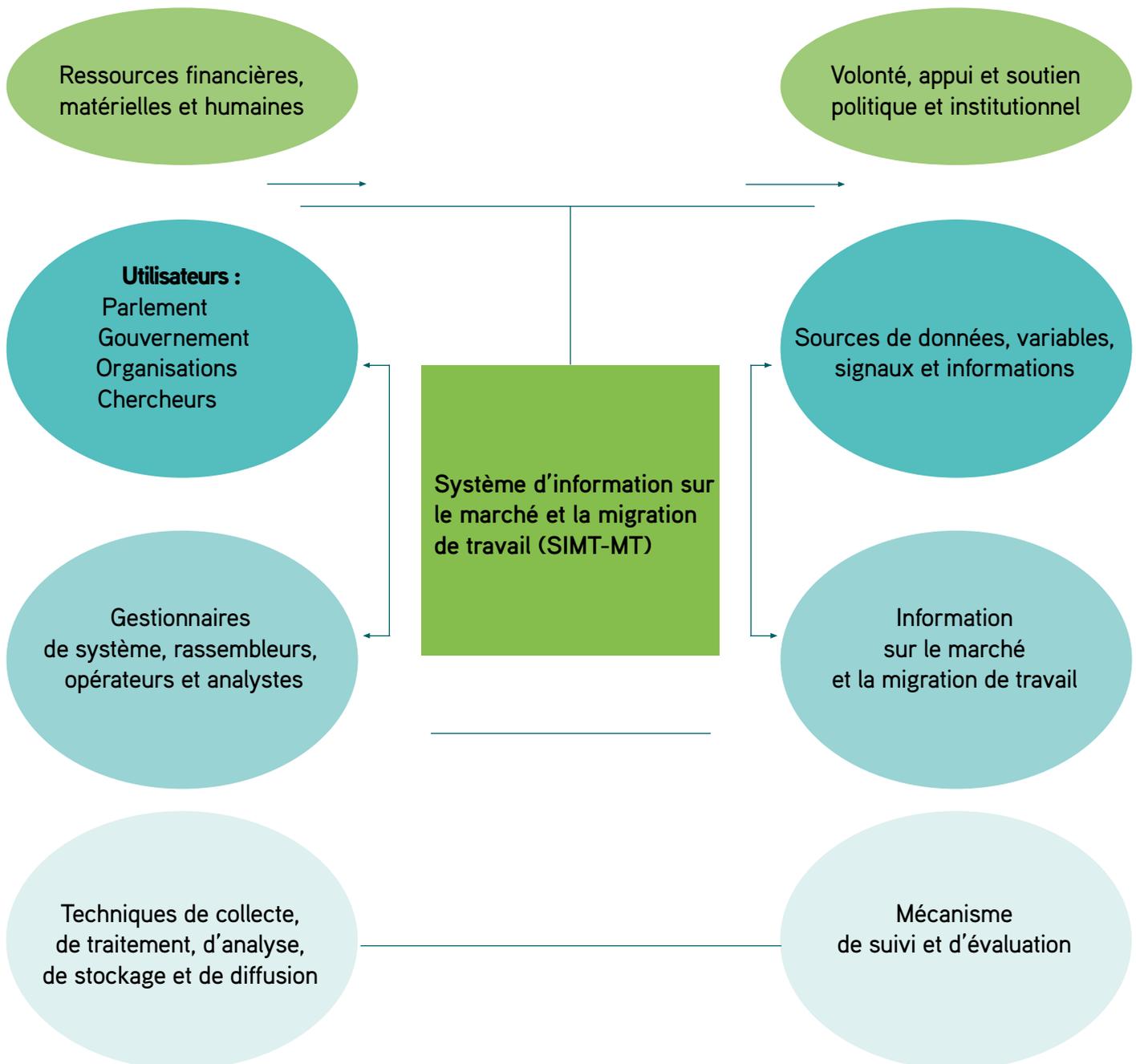
Les produits attendus du SIMEF-MT, à court terme, concernent essentiellement le « reporting ». Celui-ci pourra être assuré à travers deux produits : bulletin trimestriel et rapport annuel.

► **Le bulletin trimestriel** comportera la compilation de toutes les informations pertinentes de diverses sources. Il doit répondre aux attentes du grand public mais également des personnes et structures concernées par l'analyse des politiques de l'emploi, **y compris la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie**. On pourra trouver dans le bulletin trimestriel des données sur la conjoncture et des indicateurs de performance des actions engagées par les différents acteurs. Par exemple : i) la conjoncture macroéconomique (nationale et internationale) ; ii) l'évolution des indicateurs d'emploi décent ; iii) le point sur l'état d'avancement des actions inscrites au plan d'action pour l'emploi et la formation ; iv) les informations compilées sur les offres d'emploi publiées au cours du trimestre ; v) l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés au niveau de l'ANAPEJ et d'autres structures ; vi) **les informations sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie...**

► **Le rapport annuel** doit réaliser une cartographie du marché du travail, **y compris pour les migrants**, analyser les résultats illustrés par des graphiques et tableaux pertinents à partir d'une méthodologie et d'un canevas prédéfinis (format). Il devra reprendre sous forme de synthèse les informations contenues dans les bulletins trimestriels. Plus globalement, il devra analyser les grandes tendances du marché de l'emploi à travers : i) l'évolution des agrégats économiques et des données démographiques ; ii) l'évolution des données sur l'éducation et la formation ; iii) l'évolution des données relatives à l'emploi, au chômage, aux salaires et revenus ; iv) les performances des actions engagées dans le cadre des politiques de l'emploi ; et v) **la mise à jour des informations sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie**. L'annexe du rapport annuel sera consacrée à la mise à jour du renseignement des indicateurs détaillés du travail décent.

► **Les rapports d'études sur le marché du travail**, qui seront publiés annuellement ou occasionnellement, doivent analyser les déterminants du marché du travail et leur évolution : connaissances sur la nature, la taille, la composition d'un marché de travail particulier, sur les changements dans son fonctionnement et le comportement de ses acteurs (emploi, chômage, formation, salaires, etc.). **Ils devront intégrer les données disponibles sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie**.

Éléments du système d'information sur le marché et la migration de travail



b) Le renforcement des capacités

Il convient de concevoir, élaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs. En particulier, l'organisation de séminaires de formation sur les thèmes suivants :

- ▶ concepts et définitions se rapportant aux migrations internationales de main-d'œuvre ;
- ▶ indicateurs clés ;
- ▶ méthodes et outils de collecte des données ;
- ▶ sources de données ;
- ▶ problèmes de mesure.

5.3 L'appui des partenaires

L'objectif est de créer des mécanismes de soutien internationaux pour améliorer la qualité technique des données dans le respect des normes internationales et la dissémination/diffusion des résultats.

5.4 Le plan opérationnel de mise en œuvre

Le plan d'action opérationnel chiffré ci-dessous est conçu pour la mise en œuvre des recommandations en vue d'améliorer leur usage à des fins de pilotage des politiques publiques pertinentes. Il pourra être amélioré à deux niveaux, en fonction des informations ou discussions ultérieures entre les acteurs du SIMEF-MT :

- ▶ l'estimation des coûts dont les éléments constitutifs sont variables et difficiles à cerner ;
- ▶ les activités dont la nature doit répondre aux besoins des bénéficiaires mais aussi aux résultats attendus, qui peuvent évoluer au gré des discussions au sein du SIMEF-MT.

Le tableau ci-dessous essaie néanmoins de présenter une esquisse de plan opérationnel qui prend en compte les constats faits dans le cadre des analyses du rapport, les objectifs des interventions, les activités suggérées pour y répondre, les coûts estimés et les dates butoirs.

Tableau 10. Plan opérationnel proposé

Objectifs	Résultats attendus	Activités proposées <i>Propositions à rediscuter en fonction des activités déjà prévues dans AMEM</i>	Période	Responsables de la mise en œuvre
Mieux faire connaître l'intérêt de la collecte des données sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie	Les acteurs du SSN et du SIMEF-MT sont mieux informés et sensibilisés à l'importance de la collecte des données sur la migration de main-d'œuvre	Organiser un atelier d'information sur les conclusions du rapport et la sensibilisation et des parutions dans divers médias Les conclusions de ce rapport sont diffusées et discutées au sein des acteurs	Décembre 2019	Projet AMEM
Mieux impliquer les institutions et leur permettre de s'inspirer de l'expérience d'autres pays	Les acteurs s'inspirent des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres pays	Organiser trois voyages d'études dans trois pays ayant les meilleures pratiques dans le domaine	Mars 2020	Projet AMEM
Améliorer les capacités humaines en matière de méthodes et outils de collecte des données sur la migration de main-d'œuvre	Des capacités sont formées et développées notamment à l'ONS, l'ANAPEJ, la DGE, la DGT et l'ANRPTS	Organiser trois ateliers de formation sur les concepts et méthodologies de collecte des données sur la migration de main-d'œuvre au profit des points focaux de toutes les institutions concernées	Mai 2020	Projet AMEM
Rendre les travaux conceptuels et méthodologiques plus connus et appliqués	Le travail conceptuel et méthodologique est vulgarisé et mis en œuvre	Désigner dans chaque institution productrice deux points focaux dont un titulaire et un suppléant à responsabiliser pour la mise en œuvre	Novembre 2019	SIMEF-MT
Renforcer la fiabilité des données et informations nationales en matière de migrations de main-d'œuvre	L'harmonisation entre les sources de données statistiques et administratives est réalisée	Les points focaux de toutes les institutions productrices de données organisent une retraite tous les ans pour discuter et arrêter les orientations en matière d'harmonisation	Tous les mois de février	SIMEF-MT
Faire jouer au SSN son rôle de coordination et impliquer les partenaires sociaux	La coordination entre les utilisateurs et les producteurs d'informations sur les migrations de main-d'œuvre est mieux assurée	Arrêter la liste des producteurs et des utilisateurs des informations sur les migrations de main-d'œuvre et organiser un atelier en vue de s'accorder sur le mécanisme consensuel de coordination	Décembre 2019	SIMEF-MT/AMEM
Prendre en compte l'intégration et la qualité des statistiques sur la migration de main-d'œuvre dans les opérations de collecte de données	Un module migration de main-d'œuvre en adéquation avec les besoins nationaux et internationaux est intégré dans l'ENESI et dans le RGPH5	Etudier les modalités pratiques et les appuis nécessaires à l'ONS. Conclure un accord sur le contenu du module à intégrer et le canevas des textes à inclure dans les rapports	Novembre 2019	AMEM/SIMEF-MT/ONS
Rendre les données existantes accessibles au plus grand nombre	Les informations sur les migrations de main-d'œuvre sont mieux connues des décideurs, des utilisateurs et du public	Elaborer et diffuser des notes techniques à l'intention des utilisateurs et du public, à diffuser à travers les sites Web de toutes les institutions productrices de données	A partir de juin 2020	SIMEF-MT

6

PRINCIPALES CONCLUSIONES

Principales conclusions

6.1 Principaux constats

L'analyse du système d'information sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie montre que :

- ▶ Les données disponibles sont pour l'essentiel issues du RGPH4 et des enquêtes nationales de l'ONS.
- ▶ Les informations issues des sources administratives manquent d'exhaustivité et de régularité. En outre, elles sont peu accessibles et rarement exploitées.
- ▶ Les ONG internationales produisent des données en fonction des besoins de leurs plans d'action et suivant des concepts et nomenclatures qui ne correspondent pas toujours aux normes internationales.
- ▶ Les partenaires internationaux produisent des données pour leurs propres besoins. Ces données combinent les sources nationales quand elles existent et sont complétées à travers des estimations.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les chiffres issus de sources différentes soient souvent incohérents, incomplets et ne peuvent constituer une base pour les comparaisons dans le temps et avec le reste du monde. D'autant plus qu'il n'existe pas de coordination ni d'harmonisation des méthodes de collecte de données. Chacune des institutions productrices se contente d'entreprendre ses propres enquêtes ou de renseigner ses registres et documents sans coordination, et ce au mépris des textes régissant le Système statistique national (SSN) et la loi statistique.

En réalité, si l'offre de données statistiques sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie est faible, la demande est encore moins consistante et c'est probablement ce qui explique le peu d'intérêt pour la collecte de données et le peu de ressources qui lui sont consacrées.

En d'autres termes, l'environnement actuel n'est pas favorable à un fonctionnement efficace et efficient du système d'information sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

6.2 Recommandations

L'inventaire fait plus haut et les constats qui en découlent montrent la nécessité de : i) créer un environnement favorable à la collecte de données fiables sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ; ii) respecter les normes de qualité ; iii) assurer la transparence et l'accessibilité des données.

a) Mettre en place un environnement favorable à la collecte des données sur la migration de main-d'œuvre

- ▶ Adopter des normes et cadres organisationnels favorables à la promotion d'institutions aptes à produire des données de qualité.
- ▶ Renforcer les capacités humaines et techniques des cadres et agents chargés de la collecte et de l'analyse des données sur la migration.
- ▶ Accroître le niveau de ressources financières allouées à la collecte, à l'analyse et à la publication des données.

b) Respecter les normes de qualité dans la production des données

- ▶ Veiller au respect des critères de crédibilité des données statistiques : méthodologie, exactitude, pertinence, cohérence et comparabilité.
- ▶ Instaurer des mécanismes de contrôle de la qualité des données.

▶ Recourir en cas de besoin aux sources externes de données (mégadonnées) pour combler les gaps analytiques.

▶ Renforcer les capacités des sources de données.

c) Assurer la transparence et l'accessibilité des données

▶ Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour la diffusion de données.

▶ Elaborer une note technique périodique sur les données de la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

▶ Intégrer les activités de collecte et d'analyse des données sur la migration de main-d'œuvre dans le cadre du SIMEF et changer son appellation (SIMEF-MT) pour assurer la coordination entre tous les acteurs, producteurs et utilisateurs de données sur la migration.

▶ Associer les partenaires au développement aux activités du SIMEF-MT.

Tableau 11. Chronogramme des activités préconisées

Domaines	Activités/interventions préconisées	Période de réalisation	Acteurs
Renforcement des statistiques sur les stocks	Introduction d'un module migrations dans l'ENESI 2021 et des questions urgentes dans l'EPCV 2019	Déc. 2019-juin 2021	ONS
	Appui à l'exploitation des données sur les permis de résidence accordés	Mars-déc. 2020	MIDEC/DGSN
	Appui à l'enregistrement et à l'exploitation des fiches des entrées et sorties du territoire national	Janv.-mars 2020	MIDEC/DGSN
	Appui à l'enregistrement et à l'exploitation des données sur les visas accordés	Mars-juin 2020	MAECME ⁸
	Appui à l'enregistrement et à l'exploitation des données sur les permis de travail accordés	Nov.-déc. 2020	DGE
	Appui à l'enregistrement et à l'exploitation des fichiers administratifs des services d'utilité publique	Mars-déc. 2020	SOMELEC SNDE ARE CNSS ONMT
Coordination/harmonisation	Mise en place du SIMEF-MT	Nov.-déc. 2019	Tous les acteurs/AMEM
Renforcement des capacités	Organisation des ateliers de formation Voyages d'études	Déc. 2019-déc. 2020	SIMEF-MT/AMEM

⁸Ministère des affaires étrangères et des mauritaniens de l'étranger

7

ANNEXES

7.1

Principaux acteurs rencontrés

Acteur	Personnes rencontrées	Fonction	Date de rencontre
ONS	Mohamed El Moctar Ahmed Sidi	DG	12/9/2019
	Taleb Abderrahmane Mahjoub	DGA	12/9/2019
	Alioune Gueye	Responsable EPCV/ENESI	13/9/2019
ANAPEJ	El Béchir Abderrazak	Directeur département	26/9/2019
	Melika Leela Sidina	Conseillère emploi	26/9/2019
	Cheikhna Sidaty	Chef de service	26/9/2019
	Mohamedou Abdallahi	Directeur de l'Observatoire de l'emploi	26/9/2019
	Sall Hamidou	Conseiller	26/9/2019
	Semad Mohamed	Conseiller	26/9/2019
Conseiller ministère chargé du Travail	Hamoud Tfeil	Conseiller du ministre chargé du Travail	2/10/2019
DGT	Cheikh Sidya Hamoud	Directeur général	2/10/2019
Direction de la migration	Mohamed Mahmoud Med Sghair	Directeur DPSM	2/10/2019
			10/10/2019
Ministère de l'intérieur/ANRPTS	Boïde Sghair Sidi Mohamed	Secrétaire général	
Ministère des Affaires étrangères	Mohamed Tidjani Diagana	Directeur adjoint/Direction des Mauritanien de l'étranger	7/10/2019
DGE	Sid'el Moktar Ahmed El Hady	Directeur des stratégies et politiques de l'emploi	26/9/2019
CNSS	Amadou Mbow	Chef du service des travailleurs migrants	7/10/2019
HCR	Fadéla Novak-Irons	Représentante adjointe	3/10/2019
OIM	Lisa Godde	Information management officer	3/10/2019
GRDR	Géraldine Choquel	Coordinatrice GRDR Mauritanie	4/10/2019
Caritas	Benoit Boulange	Directeur du bureau	7/10/2019

7.2

Modèle de questionnaires utilisés au cours des entretiens

1. Pouvez-vous présenter brièvement votre institution, sa place et son rôle dans le SSN ?
2. En matière de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie, avez-vous collecté ou participé à la collecte ou à l'analyse de données ?
3. Si oui, pouvez-vous donner plus d'indications : nature ; période ; contenu ; conclusions ?
4. Pouvez-vous partager avec nous les documents ?
5. Avez-vous entendu parler de la CIST ?
6. Si oui, avez-vous essayé d'harmoniser les concepts et définitions utilisés avec ceux de BIT (20^e CIST), de l'UA ou de toute autre institution ?
7. Quelles contraintes, difficultés avez-vous rencontrées ?
8. Pensez-vous qu'il est possible pour vous de contribuer à mettre en place un système performant d'information sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie ?
9. Si oui, quelles sont les recommandations que vous feriez ?
10. En quoi votre institution pourra-t-elle jouer un rôle dans la mise en œuvre de ces recommandations ?

Outre les documents cités dans le chapitre 3, d'autres ont été consultés :

Feuille de route et plan de plaidoyer en vue d'une meilleure gouvernance et de la mobilisation de ressources pour la mise en place d'un système d'information de gestion, aux niveaux national et régional.

FFM West Africa. Guide méthodologique sur les indicateurs clés de la migration internationale de main-d'œuvre et modules de questionnaires harmonisés dans l'espace CEDEAO et la Mauritanie.

Plan d'actions prioritaires (PAP) de mise en place d'un système d'information sur le marché du travail et la migration (SIMTM) dans l'espace CEDEAO et en Mauritanie au niveau communautaire.

Ministère chargé de l'Emploi/Direction de l'emploi :

- Etude de mise en place d'un système national d'information sur l'emploi, 3 vol., octobre 2008.
- MEFPTIC. « Rapport des résultats préliminaires de l'enquête sur la main-d'œuvre étrangère en Mauritanie », EDFORE Sarl, mai 2007.
- Stratégie nationale de l'emploi et plan d'action 2008-2012, avril 2008.
- « Contribution au processus de révision du CSLP et l'élaboration de son plan d'actions 2011-2015 », 2010.
- Bilan synthétique des réalisations 2009-2011 en matière d'emploi.
- « Construire des secteurs financiers accessibles à tous : les stratégies nationales de microfinance et la question de l'emploi », février 2007.
- Rapports pays sur les politiques et dispositifs d'insertion professionnelle et de création d'emplois : cas de la Mauritanie, juillet 2014.

Agence nationale pour l'emploi des jeunes :

- ANAPEJ. « Etude prospective sur la croissance de la population et ses conséquences sur l'emploi des jeunes et des femmes », décembre 2010.
- « Etude sur le profil de l'emploi dans la wilaya du Guidimagma : migration et emploi des jeunes », septembre 2011.
- Profil de l'emploi de la wilaya de Dakhlet Nouadhibou, janvier 2010.

Office national de la statistique :

- EPCV 2014, publiée en juin 2015.
- ONS. « Situation de l'emploi et du secteur informel en Mauritanie en 2012 », édition 2014.

- Rapport sur les caractéristiques socio-économiques de la population, janvier 2015.

Centre mauritanien d'analyses et de politiques :

- CMAP. Etude sur l'harmonisation des structures chargées de l'emploi, juin 2013.
- Etude sur le développement de l'entrepreneuriat, juillet 2013.
- « Politiques, programmes et mesures en faveur de l'emploi des jeunes », 2013.
- CMAP/MEFPTIC. Rapport de l'atelier « Entrepreneuriat et emploi des jeunes en Afrique du Nord », Nouakchott, 13-14 juin 2011.

PNUD/BIT :

- BIT. « Promouvoir l'emploi productif et le travail décent des jeunes en Mauritanie », document de capitalisation, 2012-2014.
- « Carte des potentialités de création d'emplois », rapport final, 4 mai 2010.
- La promotion de l'entrepreneuriat, communication au Salon de l'emploi, février 2012.
- MEFPTIC/PNUD. Programme national pour la promotion et le développement de l'emploi des jeunes, décembre 2012.
- MEFPTIC/PNUD/BIT. Mécanisme opérationnel de coordination entre les institutions en charge des questions d'emploi et de formation, janvier 2010.
- Situation des jeunes sur le marché du travail en Mauritanie en 2012.
- Les indicateurs OMD liés à l'emploi en Mauritanie en 2012.
- Programme d'appui à la mise en œuvre du CSLP MAU/03/002. « Situation et bilan de l'emploi 2000-2005 », août 2006.
- RIM-OIT. « Programme pays pour un travail décent en Mauritanie 2012-2015 », octobre 2011.

Banque africaine de développement :

- MEFPTIC/BAD. Etude sur la croissance et l'emploi en Mauritanie, 2 vol., 2013.

Divers :

- Rapport de la revue à mi-parcours de l'effet 2 de l'axe 1 de l'UNADF 2012-2016, novembre 2014.
- Rapport d'évaluation du PAFEJ, FAD, OSHD/GECL, novembre 2014.
- Projet ROCARE 2008 de subventions pour la recherche en éducation : l'adéquation de la formation

professionnelle aux exigences du marché de l'emploi
- cas de la Mauritanie.
- Coopération française. Brochure sur la coopération multilatérale et bilatérale en matière d'emploi, non daté.
- Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Insertion sociale et professionnelle des jeunes

en Afrique subsaharienne, capitalisation de deux initiatives non gouvernementales en Mauritanie et au Mozambique.
- Etude sur l'identification des créneaux porteurs dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol et du Brakna, juin 2009.

7.4 Termes de référence

Réalisation d'un état des lieux des systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie

1. OBJET DE LA MISSION

Réalisation d'un état des lieux qui permettra de diagnostiquer les systèmes d'information et de collecte de données statistiques et administratives relatives à la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

Cet état des lieux devra permettre :

- ▶ L'identification et la description précise des mécanismes existants de collecte de données statistiques et administratives en place au sein d'institutions gouvernementales comportant des informations pertinentes sur les migrations pour l'emploi depuis et vers la Mauritanie, notamment ENESI, RGPH, ESD, EPCV, entre autres.
- ▶ L'identification de tout mécanisme similaire en place au sein d'institutions privées (de type agences d'emploi privées par exemple).
- ▶ L'évaluation des forces et des faiblesses des mécanismes repérés à l'aune des normes internationales du travail, des recommandations de l'UNDESA et de la CIST, des initiatives de l'Union africaine dans le cadre du Programme conjoint sur les migrations de main-d'œuvre (Axe sur les données et rapport de l'UA sur les données de la migration de main-d'œuvre), et dans la perspective de leur intégration aux autres données nourrissant le système mauritanien d'information sur le marché du travail.
- ▶ L'évaluation des capacités (en termes de ressources humaines, de compétences et d'expériences) des principales institutions mauritaniennes à analyser de façon basique et approfondie les données existantes : Office national de la statistique (ONS) ; ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'administration (MFPTEMA), dont Direction générale du travail ; Direction générale de l'emploi ; Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes (ANA-

PEJ) ; ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ; ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (MAEC) ; ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) ; Caisse nationale de sécurité sociale.

▶ L'identification des principaux freins et entraves à l'harmonisation des méthodes, terminologies, etc., de collecte, traitement et partage des données.

▶ La production de deux séries de recommandations : l'une relative à des pistes immédiates d'amélioration des données en termes de conception, d'harmonisation nationale et internationale, de méthodologie de collecte, de traitement et d'accessibilité ; l'autre relative à la mise en place d'un ou plusieurs mécanismes de partage interinstitutionnel de ces données statistiques et administratives ; assortie d'une proposition d'un plan opérationnel de mise en œuvre, afin d'améliorer leur usage à des fins de pilotage des politiques publiques pertinentes.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au carrefour de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, la Mauritanie constitue une terre de passage, de protection, de départ et de destination pour un nombre croissant de migrants d'Afrique de l'Ouest, mais aussi pour ses nationaux en quête d'emploi à l'étranger. Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la problématique de l'emploi croise celle de la migration. La Mauritanie porte donc légitimement une attention particulière à la gouvernance de la migration.

Ces dix dernières années, le gouvernement mauritanien a fourni des efforts continus pour renforcer ses cadres de gouvernance et ses moyens d'intervention en matière migratoire. En 2011, une Stratégie nationale de gestion de la migration (SNGM) a été développée avec l'appui de l'Union européenne. Elle porte principalement sur quatre axes stratégiques :

1. Cadre de gestion et mesure de la migration.
2. Migration et développement.
3. Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.
4. Maîtrise des flux migratoires.

L'Union européenne, par son Fonds européen de développement, a mis en place le Programme d'appui à la mise en œuvre de la SNGM, qui est en cours d'exécution et qui vise à améliorer la coordination et les connaissances autour du sujet, l'accès à l'éducation de base et aux services de santé pour les migrants, le renforcement des droits des travailleurs et la protection des migrants et réfugiés. Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est le principal partenaire au sein du gouvernement mauritanien. La mise en œuvre de la SNGM constitue un défi important pour le gouvernement mauritanien, notamment en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre.

En 2015, une Stratégie nationale de gestion intégrée des frontières (SNGIF) a été élaborée avec l'appui de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En outre, le gouvernement mauritanien travaille actuellement à la mise en place d'un système national d'asile avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR).

Selon les statistiques récentes de l'UNDESA (2017), le stock d'immigrés en Mauritanie s'élevait à 168 400 personnes, soit 3,8 pour cent de la population totale mauritanienne, tandis que le nombre de Mauritaniens émigrés à l'étranger s'élevait à 120 400, mais le ministère mauritanien des Affaires étrangères estimerait cette présence à l'étranger à environ 250 000. En 2008, selon une étude réalisée pour le compte de l'OIM, le stock d'émigrés mauritaniens était estimé à 105 315 personnes, installées en Afrique de l'Ouest (65,6 pour cent), en Afrique centrale (2,4 pour cent), en Europe (20,6 pour cent), dans les pays arabes (0,3 pour cent), en Amérique du Nord (2,5 pour cent) et dans d'autres pays (8,6 pour cent). La même année, le classement des pays selon le nombre de leurs ressortissants présents en Mauritanie mettait en avant le Sénégal avec 10 276 ressortissants, soit 42 pour cent du total des étrangers. Le Mali vient en seconde position avec environ 5 000 ressortissants (20 pour cent), suivi par les deux Guinées avec 4 900 ressortissants. Les données récentes et en cours de collecte par l'OIM à travers le Displacement Tracking Matrix et des enquêtes sur certaines localités spécifiques (Nouad-

hibou, Nouakchott à venir) fournissent des indications récentes sur les nationalités des migrants, leur activité, la nature de leur insertion sur le marché du travail et les motivations initiales de leur projet migratoire⁹.

L'ensemble de ces données chiffrées nécessiteraient d'être affinées, envisagées dans leur évolution sur la période récente et surtout confrontées aux données disponibles par rapport au marché du travail, en termes de métiers en tension, de plan de développement national des ressources humaines et d'impact plus général de l'immigration et de l'émigration de main-d'œuvre sur l'économie mauritanienne.

Des secteurs importants de l'économie mauritanienne tels que le bâtiment, la pêche et les services font régulièrement appel à la main-d'œuvre étrangère. Cette présence est questionnée et ces secteurs font l'objet d'une politique de mauritanisation. Par ailleurs, la présence des femmes migrantes est importante dans le travail domestique, avec une vulnérabilité particulière au travail forcé. Dans ces différents domaines, une connaissance quantitative et qualitative approfondie devrait permettre d'assister le pilotage de politiques publiques destinées à la meilleure protection des travailleurs et à la promotion du travail décent.

Sur le plan des obligations internationales, depuis 2007, la Mauritanie est signataire de la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990, et a aussi ratifié la convention et les protocoles de l'ONU DC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) contre la traite et le trafic des êtres humains. Enfin, la Mauritanie, qui est signataire de toutes les conventions fondamentales de l'OIT, y compris la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, vient de ratifier (2019) la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

Dans ce contexte, les migrations vers et depuis la Mauritanie posent de nouveaux défis en termes de gestion des flux de migration de la main-d'œuvre et du marché de l'emploi. La complexité d'une telle gestion tend à s'accroître, créant de nouveaux besoins au niveau des capacités institutionnelles et techniques en ce domaine.

Lors de plusieurs consultations menées avec les mandants et partenaires mauritaniens (institutions gou-

⁹<http://www.globaldtm.info/fr/mauritanie-cartographie-et-profil-des-migrants-a-nouadhibou-8-30-novembre-2018/>

vernementales, partenaires sociaux, organisations de la société civile), il s'avère que la gestion des données tant administratives que statistiques sur les migrations de main-d'œuvre et la coordination entre les différents mécanismes de collecte et d'analyse pâtissent d'un certain nombre de limites tant méthodologiques qu'institutionnelles.

AMEM (Appui à la migration équitable pour le Maghreb), projet de coopération internationale financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'Organisation internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles (Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) à mieux gérer la migration de main-d'œuvre et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires. En particulier, les trois objectifs suivants sont visés :

Objectif 1 : La gestion de la migration de main-d'œuvre est mieux informée grâce à l'élargissement de la base de connaissances.

Objectif 2 : Les connaissances et capacités des acteurs non gouvernementaux (partenaires sociaux : organisations de travailleurs et d'employeurs et organisations de la société civile) ainsi que le rôle d'interlocuteur avec les instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économique des migrants et de défense et protection de leurs droits, sont renforcés.

Objectif 3 : La cohérence d'approche entre les services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale est renforcée, au profit de la facilitation de l'accès des travailleurs migrants à un travail décent et à une protection de leurs droits.

En lien avec ces objectifs, le projet escompte trois résultats principaux :

1. **des systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre sont améliorés ;**
2. **un dialogue social sur la migration de main-d'œuvre est consolidé (stratégies internes au sein des partenaires ;**
3. **une meilleure cohérence d'approche entre services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.**

La mission objet de ces TdR s'inscrit dans le cadre du **premier objectif** du projet et plus précisément dans le cadre de **son premier résultat** ci-dessus.

2. METHODOLOGIE

La mission s'effectuera selon l'approche suivante :

➤ **Information des mandants et parties prenantes mauritaniens** du projet AMEM sur les TdR de la mission (objectifs, méthodologie, résultats visés) afin d'assurer une adhésion et de limiter les problèmes d'accès.

➤ **Recherche sur l'état de la littérature** (grise et scientifique) sur les données existantes (administratives et statistiques) de la migration en général, en faisant ressortir les points saillants par rapport à la migration de main-d'œuvre depuis et vers la Mauritanie.

➤ **Cartographie des enquêtes et bases de données statistiques existantes publiques et privées et des mécanismes de collecte administrative** décrivant les questionnaires, série historique couverte, périodicité, mode de stockage des bases et accessibilité.

➤ **Evaluation de ces bases et mécanismes** à l'aune des normes internationales des statistiques du travail (recommandations de la CIST 2018 ; ODD 17 sur la désagrégation des données notamment par genre et statut migratoire) et des normes internationales en général (UNDESA) (type d'enquête et module immigration/émigration disponible ; méthodologie de collecte, en particulier pour lutter contre les biais de sous-représentations des populations en situation irrégulière ; traitement des données post-enquête, stockage et accessibilité ; tables de correspondance ; interopérabilité des bases). L'évaluation comprendra une observation des bases et données elles-mêmes, mais aussi des entretiens qualitatifs avec les responsables institutionnels et personnels techniques en charge de leur gestion.

➤ **Recommandations** : réflexion argumentée sur les modalités d'amélioration des données existantes par rapport aux normes et bonnes pratiques internationales ; réflexion argumentée recommandant un ou des mécanismes de coordination visant la production régulière d'analyses basiques et approfondies appuyant le pilotage des politiques publiques relatives aux migrations de main-d'œuvre. Ces deux séries de recommandations seront élaborées sur la base du diagnostic et d'entretiens complémentaires avec les mandants et parties prenantes mauritaniens.

En termes d'**encadrement de la mission**, le(s) consultant(s) s'engage(nt) à :

- Être en relation régulière (hebdomadaire) avec l'équipe du BIT pour le projet AMEM : le coordinateur national pour la Mauritanie, le conseiller technique principal du projet, les spécialistes migration et statistiques du BIT.
- Fournir un bref rapport mensuel par mail indiquant l'état d'avancement de la mission, les obstacles rencontrés.
- Se rendre disponible(s) dans la mesure du possible pour toute présentation au Comité national tripartite de suivi du projet à l'issue de la consultance ou à l'un des mandants mauritaniens qui en ferait la demande dans une période de douze mois à l'issue du contrat de consultance, tout frais de déplacement étant couvert par le BIT.

3. RESULTATS/LIVRABLES DE LA MISSION

A. Une note méthodologique expliquant de façon détaillée le processus de développement de l'état des lieux, les approches, les méthodes et les outils qui seraient utilisés, les compétences du ou des consultants, un état sommaire de la littérature sur cette question en Mauritanie et les références internationales essentielles, et un plan de travail. (Dans la mesure du possible, présentation des TdR notamment dans leurs aspects méthodologiques et techniques aux mandants et parties prenantes mauritaniens du projet AMEM lors d'une réunion de coordination au début de la mission.)

B. Un rapport d'état des lieux qui comprendra a priori :

- Un état détaillé de la littérature existante en Mauritanie sur la question des données de la migration de main-d'œuvre.
 - Un inventaire des institutions gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la production des sources d'information existantes sur la migration de main-d'œuvre et une description de leurs capacités (ressources humaines, compétences).
 - Un inventaire des mécanismes de collecte existants (selon descriptif fourni précédemment).
 - Une évaluation des mécanismes et données identifiés (points forts, faiblesses et limites) selon la méthodologie décrite précédemment.
 - Une série de recommandations argumentées visant l'amélioration et l'harmonisation des données administratives et statistiques de la migration de main-d'œuvre vers et depuis la Mauritanie.
 - Une série de recommandations relatives à la mise en place de mécanismes et mesures concrètes de coordination entre les différents départements pour l'amélioration de l'utilisation des données et leur valorisation dans le pilotage des politiques publiques pertinentes.
 - Un plan d'action opérationnel pour la mise en œuvre des recommandations proposées (avec précision du budget et chronogramme des activités).
- C.** L'ensemble des données et ressources collectées par le(s) consultant(s) durant la mission.
- D.** Un diaporama du rapport d'état des lieux et sa présentation commentée aux participants au projet AMEM.

Tableau récapitulatif des tâches et livrables attendus

	Tâches et livrables	Durée	Echéancier
A.	Note méthodologique et plan de travail initial	3 jours	1^{er} juillet 2019
B.	Rapport d'état des lieux	32 jours	20 août 2019
	i. Etat détaillé de la littérature	4 jours	
	ii. Recherche sur les bases de données et mécanismes existants : premier inventaire et inventaire des institutions	6 jours	
	iii. Entretiens avec les représentants institutionnels et techniques	6 jours	
	iv. Evaluation des bases de données et mécanismes	5 jours	
	v. Recherche sur les bonnes pratiques internationales	3 jours	
	vi. Elaboration de recommandations	2 jours	
	vii. Rédaction de l'état des lieux	4 jours	
	viii. Révisions et discussions	2 jours	
C.	Compilation de l'ensemble des données et ressources collectées	3 jours	25 août 2019
B.	Elaboration d'un diaporama et présentation des résultats de l'état des lieux	2 jours	25 septembre 2019
	TOTAL	40 jours	

4. PROFIL DE L'EXPERT.E QUI MENERA L'ETUDE

a) Langue

➤ Excellente maîtrise du français et de l'anglais (dans le domaine statistique) ; compréhension de l'arabe : **un avantage.**

b) Qualification et expérience

➤ Diplôme de 3^e cycle (doctorat) en statistique-démographie du travail (éventuellement en cours de réalisation) ; compétences de recherche sur les migrations de main-d'œuvre : un avantage ; maîtrise avérée des outils statistiques (Stata, SPSS, et autres outils courants) et des plateformes de mise en ligne.

➤ Expérience avérée de la recherche (publications à l'appui) sur l'amélioration des systèmes d'information du marché du travail ; expérience similaire sur les statistiques de la migration un plus.

➤ Expérience avérée de la rédaction de rapports de consultance pour la coopération/développement.

c) Compétences requises

➤ Capacité à évaluer des méthodes de collecte et de traitement de données statistiques.

➤ Excellente connaissance du marché de l'emploi en Mauritanie et des institutions responsables de sa gouvernance.

➤ Compétences rédactionnelles.

➤ Connaissances en approche d'intervention de l'OIT, y compris l'approche tripartite et l'approche

basée sur les droits : un atout.

5. DELAI D'EXECUTION

La mission débutera le 1^{er} juillet 2019 et se terminera le 30 septembre 2019, selon le tableau récapitulatif fourni en 3.

6. CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

a) Conditions financières

Les honoraires de la mission sont fixés soit en USD soit en MRU, selon la grille interne du BIT concernant les prestataires de consultation nationale/internationale toutes charges comprises.

b) Modalités de paiement

Le paiement des honoraires sera effectué à l'achèvement de la version finale des livrables (point 3 de ces TdR) à la satisfaction du BIT ; et ce, de la façon suivante :

➤ Un paiement de 30 pour cent après validation du livrable A ;

➤ Un paiement de 70 pour cent après validation des livrables B, C et D.



Organisation
internationale
du Travail



ilo.org

Organisation internationale du Travail
Route des Morillons 4
1211 Genève 22
Suisse